



HAULOTTE GROUP

Société Anonyme au capital de 4.057.836,77 euros

Siège social : La Péronnière – 42152 L'HORME

332 822 485 RCS SAINT ETIENNE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

En application de l'article L.451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et des articles 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), la Société Haulotte Group a arrêté le rapport financier annuel devant être établi dans les quatre mois qui suivent la clôture de son exercice.





I / RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe à la tête duquel elle se trouve durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice et de vous proposer de donner quitus aux administrateurs ;
- d'affecter le résultat dudit exercice et d'approuver le rapport établi par vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de soumettre, à votre approbation, les projets de résolutions suivants :
 - Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Bertrand BADRE ;
 - Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société dans les conditions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et en vue d'annuler les actions auto détenues par la Société.

1. SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 Secteurs d'activité – Gamme produits – Marché

Haulotte Group est l'un des trois leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, présent sur les principales familles de produits (nacelles télescopiques, articulées, ciseaux, mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents. La Société a complété sa gamme de produits avec le Chariot Elévateur Télescopique, lancé au printemps 2007.

Selon les statistiques données par la profession, la Société a vu ses parts de marché décroître légèrement du fait de la reprise forte dans des zones où Haulotte Group n'est pas fortement présent. Le marché mondial des nacelles a cru en valeur de 41% entre 2009 et 2010. Le Groupe Haulotte a cru dans toutes les zones géographiques, en particulier en Amérique du Sud et en Asie. La croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2009 et 2010 s'élève à 24%.

Le Groupe a continué ses efforts de rationalisation de ses structures commerciales tout en lançant des initiatives majeures pour améliorer son niveau de service clients.

Les mesures de chômage partiel et d'abaissement du point mort ont été maintenues dans toutes les entités du Groupe. Le niveau de production des machines est resté limité en 2010 alors que les usines de Changzhou (Chine) et Archbold (Etats-Unis) ont continué de se structurer pour améliorer notre compétitivité sur ces zones géographiques.





1.2 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos le 31 décembre 2010 soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant en matière ordinaire, est le vingt-sixième exercice depuis la création de la Société.

Le chiffre d'affaires social de la Société a atteint 98 M€, et est donc stable par rapport à l'exercice précédent. 71 % du chiffre d'affaires est destiné à l'exportation.

1.3 Présentation des états financiers sociaux

Les comptes sociaux de la société Haulotte Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont résumés dans le tableau ci dessous (chiffres en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
CHIFFRES D'AFFAIRES	98.347	98.339
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24.670	-18.899
RESULTAT FINANCIER	-14.519	- 23.545
RESULTAT EXCEPTIONNEL	88	1.175
BENEFICE (OU PERTE)	-26.746	-27.040

1.4 Analyse des résultats sociaux

Le chiffre d'affaires 2010 d'Haulotte Group SA est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation reste fortement négatif. Cette perte résulte majoritairement de la sous-activité des sites de production.

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de 14,5 M€. Cette perte résulte essentiellement des provisions constatées sur les avances en compte courant des filiales.

La perte nette de l'année s'établit à -26,75 M€.

1.5 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'exercice 2010 a été marqué par une amélioration du niveau d'activité dans toutes les zones géographiques. Des progrès ont été réalisés en matière d'organisation commerciale et de gestion de la relation client. Le risque client supporté par le réseau de distribution a été réduit et la performance de recouvrement des créances améliorée. Haulotte Group a continué à faire des efforts en 2010 pour réduire ses stocks de produits finis. Les usines ont supporté encore cette année une forte sous-activité.





1.6 Situation prévisible et perspectives d'avenir

Le bon niveau des ventes sur le second semestre 2010 a permis de baisser significativement le niveau des stocks de produits finis.

La hausse sensible du carnet de commande à fin janvier 2011, reflet d'une activité commerciale plus soutenue ces derniers mois, et le dynamisme retrouvé de certains marchés devraient permettre à l'activité 2011 de poursuivre sa croissance.

Le taux de marge devrait revenir à un taux plus proche de ceux constatés avant la crise financière, grâce à l'adaptation des moyens de production aux volumes de production prévus d'une part et, à la baisse de la proportion des ventes de machines anciennes d'autre part.

Par ailleurs, Haulotte Group SA maintient ses actions de recherche et développement et poursuit les efforts entrepris sur la maîtrise des coûts fixes qui devraient toutefois augmenter.

La liquidité du Groupe est assurée également par des lignes de financement court et moyen terme contractualisées dans le cadre du crédit syndiqué.

1.7 Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels

Après l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration du 9 mars 2011, la société Haulotte Group SA a été informée de la décision du Tribunal de Commerce de Bourges intervenue le 15 mars 2011 concernant un litige avec un ancien fournisseur, la société Soudacier. Ce litige, non provisionné dans les comptes au 31 décembre 2010, est mentionné dans la note 23.1 des Etats financiers. Le tribunal condamne dans son jugement de 1ère instance la société Haulotte Group SA à verser 2,9M€ au demandeur. Notre société, contestant vigoureusement la décision, a décidé de faire appel de ce jugement.

1.8 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1-1 à 1-5 ci-avant et 1-10 et 1-11 ci-après.

1.9 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société ayant externalisée en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. La diversification des fournisseurs, largement entamée depuis plusieurs années, doit continuer pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Un suivi de la situation financière des fournisseurs les plus sensibles a été mis en place et des mesures spécifiques prises pour sécuriser la reprise d'activité.

La position du Groupe sur les continents européen, américain et asiatique lui permet de produire ses différentes gammes de produits avec des coûts dans différentes devises et renforcer ainsi sa compétitivité par rapport à ses deux principaux concurrents qui sont américains.





Le troisième risque significatif est la sensibilité de nos ventes aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. La crise financière actuelle a eu un impact tout au long de l'année 2010 et pèsera encore sur les ventes en 2011. Haulotte Group assurera, pour ses clients stratégiques, le financement d'une partie des ventes, tout en maintenant un niveau de risque client raisonnable.

Le quatrième risque, inhérent à notre activité, est l'absence d'engagement à long terme des clients. Ceci s'est confirmé en 2010 avec un carnet de commandes ne représentant que quelques semaines d'activité. La visibilité pour 2011 est un peu meilleure, mais la flexibilité de notre organisation reste un élément clef de succès.

1.10 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente sur les produits neufs. Des opérations commerciales spécifiques ont été menées pour réduire les stocks les plus anciens.

Au 31 décembre 2010, l'encours sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 152,7 M€, et le montant disponible pour un tirage complémentaire s'élève à 36,5 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à la fin de l'exercice à 34,4 M€. Suite à la rupture du respect des ratios financiers intervenue sur le second semestre 2009, Haulotte Group est parvenu à un accord avec ses banquiers qui s'est concrétisé par la signature d'un avenant au contrat de crédit syndiqué en juin 2010, fixant les nouvelles conditions applicables sur ce crédit jusqu'à son échéance de juillet 2013. Les échéances de remboursement pour 2011 et 2012 s'élèvent à 45,2 M€ chacune, ce qui ne devrait pas présenter de risque de liquidité pour le Groupe.

1.11 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société - Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers

La Société a recours à des dérivés de taux et de change type échange d'intérêts, et ventes à terme de devises (principalement en USD).

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.

1.12 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Nous vous indiquons que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.





1.13 Activités en matière de recherche et de développement

Cette année encore, les efforts en matière de recherche et développement ont été maintenus afin de continuer à fournir à nos clients des solutions innovantes. Une grande vigilance a été maintenue sur la sélection des projets afin d'améliorer le retour sur investissement et nous situer au plus près des besoins de nos clients. Le développement de nouvelles solutions techniques nous a permis également de réduire le coût de production de certains modèles.

1.14 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts relatifs aux dépenses somptuaires et aux amortissements

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 46.880 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt correspondant s'élève à 15.627 euros.

1.15 Décomposition des dettes fournisseurs de la Société par date d'échéance

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 alinéa 1 et D.441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010.

Date d'échéance En 2011	Solde des fournisseurs 31/12/2010 en K€	Solde des fournisseurs 31/12/2009 en K€
Janvier	8.759	8.208
Février	6.801	4.520
Mars	2.015	3.060
Avril	805	2.28
Total	18.380	16.016

1.16 Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en **Annexe 1**, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de (26.745.689,56) euros.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui s'élève à la somme (26.745.689,56) euros, en totalité au compte « Report à Nouveau » qui se trouverait ainsi ramené de 98.872.082,24 euros à 72.126.392,68 euros.





3. DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Revenus bruts éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	Abattement
	Dividendes Par action	Autres revenus distribués		
2007	0,22			Taux 40%
2008	0,22			Taux 40%
2009	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Prises de participations significatives ou prises de contrôle

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, notre filiale, la société HAULOTTE IBERICA SL, a pris le contrôle de la société N.D.U MAQUINARIA Y PLATAFORMAS ELEVADORAS SL.

4.2 Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de Commerce.

4.3 Cessions de participations

Nous vous informons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

4.4 Activités des filiales et des sociétés contrôlées

A la date de la clôture, Haulotte Group contrôle 40 sociétés dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :





Entités	% de détention	CA 2010 k€	CA 2009 k€	Bénéfice/ Perte 2010 k€	Bénéfice/ Perte 2009 k€
ABM INDUSTRIES SAS	100%	107	133	-566	60
HAULOTTE FRANCE. SARL.	99,99%	36 805	32 375	-1 068	-6 006
HAULOTTE SERVICES France SARL	100% par HAULOTTE FRANCE SARL	-	-	-	-1
TELESCOPELLE SAS	100%	135	115	67	59
ACCESS RENTALS (UK) Ltd.	100% par UK PLATFORM LTD	-	4 769	-	190
HAULOTTE ACCESS EQUIPMENT MANUFACTURING (CHANGZHOU) CO. Ltd	100%	918	-	-152	-214
HAULOTTE ARGENTINA SA	95%	2 721	1 341	321	-242
HAULOTTE ARGES SRL	100%	7 753	2 949	-1 769	-2 729
HAULOTTE AUSTRALIA Pty Ltd	100%	14 886	8 978	-2 199	924
HAULOTTE CANTABRIA SL	99,98% et 0,02% par HAULOTTE IBERICA SL	14 511	9 329	-3 828	-4 420
HAULOTTE DO BRAZIL Ltda	99,98%	5 903	7 278	-1 951	1 974
HAULOTTE HUBARBEITSBUHNEN GmbH	100%	17 027	19 123	46	332
HAULOTTE IBERICA S.L	98,71%	29 096	15 744	-13 181	-22 395
HAULOTTE ITALIA S.r.l.	99,00%	12 751	12 768	-631	-1 025
HAULOTTE MEXICO SA DE CV(2)	95%	3 283	584	121	-838
HAULOTTE MIDDLE EAST FZE	100%	6 550	8 721	277	1 068
HAULOTTE NETHERLANDS B.V	100%	4 318	3 656	-226	-488
HAULOTTE POLSKA SP ZOO	100%	3 586	3 786	-172	-499
HAULOTTE PORTUGAL PLATAFORMAS DE ELAVACA UNIPERSSOAL LDA	100% par HAULOTTE IBERICA SL	-	-	-	-
HAULOTTE SCANDINAVIA AB	100%	7 589	7 103	-382	-424
HAULOTTE SINGAPORE Ltd	100%	7 489	5 440	-399	-574
HAULOTTE TRADING (SHANGHAI) CO LTD	100%	3 982	3 694	-276	-216
HAULOTTE UK Ltd	100%	12 883	7 943	353	-10 301
HAULOTTE US Inc	100%	18 131	12 123	-5 312	-12 694
HAULOTTE VOSTOK OOO	100%	8 523	4 428	-638	-1 884
HORIZON HIGH REACH LIMITED	100%	3 207	2 441	390	190
LEVANOR MAQUINARIA DE ELEVACION SA	91%	2 944	3 441	-374	48
MUNDIELEVACAO, ALUGER E TRANSPORTE DE PLATAFORMAS LDA	90% par LEVANOR	2 818	3 361	-756	107
NO.VE. SRL	100%	9 948	10 302	-167	-252
N.D.U MAQUINARIA Y PLATAFORMAS ELEVADORAS.	100% par HAULOTTE IBERICA SL	1 101 depuis son intégration	Intégrée à partir du 1 ^{er} juin 2010	-371 depuis son intégration	Intégrée à partir du 1 ^{er} juin 2010
UK PLATFORMS Ltd	100% par HAULOTTE UK	17 938	9 155	-3 330	1 329
EQUIPRO / BIL-JAX (1)	100% par HAULOTTE US Inc.	31 421	30 038	502	-398

- 1) Incluant les sociétés suivantes: BIL-Jax Inc, Bil Jax Planking Systems Inc, Bil-Jax Service Inc, Construction and Scaffold Supply Inc, Seaway Scaffold and Equipment Inc, Scaffold Design and Erection Inc, CSI Construction Supply International Inc, USA One Inc.
- 2) Incluant la société Haulotte Service SA de CV.





4.5 Impact des filiales sur l'environnement

L'essentiel des filiales consolidées n'a pas d'activité industrielle susceptible d'entraîner des conséquences nuisibles sur l'environnement.

Sociétés principalement de négoce, leur activité se limite au stockage temporaire de machines et de pièces de rechange. La manutention de carburants, huiles hydrauliques et batteries d'accumulateurs, exceptionnelle lors des opérations de stockage/déstockage, s'effectue toujours en univers sécurisé. Le recyclage de ces produits est toujours confié à des organismes agréés.

4.6 Manière dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Les salariés des filiales étrangères consolidées ont pratiquement tous été recrutés dans leurs bassins d'emploi. Les conditions d'embauche sont en général plus favorables que les conventions collectives locales. La Société s'efforce de créer les opportunités pour permettre, aux salariés qui le méritent, d'accompagner favorablement sa croissance.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

5.1 Evolution du capital au cours de l'exercice 2010

Nous vous informons que 22.460 actions nouvelles ont été créées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, suite à la levée, par les salariés et un mandataire social, d'options de souscription d'actions issues du plan n°3 du 8 juillet 2003. Le capital social a ainsi été augmenté de 2.919,80 euros passant ainsi d'un montant de 4.054.916,97 euros à 4.057.836,77 euros, divisé en 31.214.129 actions de 0,13 euros de valeur nominale chacune.

La modification du montant du capital social figurant dans l'article 7 des statuts a été constatée lors du conseil d'administration du 9 mars 2011.

5.2 Franchissement de seuil et détention du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33 %, de 50 %, de 66 % et de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice :

- La société SOLEM SAS détient, au 31 décembre 2010, plus de 50% du capital social (55,93%) et plus deux tiers des droits de vote (70,88%) ;
- La société Kempen Management détient plus de 5% du capital social et plus de 3% des droits de vote (déclaration de franchissement de seuil du 27 octobre 2008).





Par ailleurs, les sociétés suivantes ont déclaré avoir franchi le seuil statutaire de 1 % de détention du capital social ou des droits de vote de la Société ou tout autre multiple de ce pourcentage :

- 14 avril 2010 : la société TOCQUEVILLE FINANCE (détention de 2,54% du capital social) ;
- 18 novembre 2010 : la société NORGES BANK (détention de 2,01% du capital social et des droits de vote).

6. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT, PAR LA SOCIETE, DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce nouveau issu de l'ordonnance du 30 janvier 2009, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2010	néant
- Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2010	néant
- Frais de négociation	néant
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	néant
- Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	néant
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
- Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2010	1.837.823
- Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2010	5,88%
- Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2010	14.690.325€
- Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2010	238.916,99€
- Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2010	21.300.368,57 €

(cours de 11,59 € à cette date)

La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2010 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme au contrat type de l'AFEI et à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers le 1er octobre 2008.	139.418
La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.	1.629.558
L'annulation des titres acquis sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la résolution autorisant le conseil d'administration à réduire le capital par annulation des actions auto détenues par la Société.	68.847
La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.	0
TOTAL	1.837.823

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.





7. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Au 31 décembre 2010, le capital de la Société est composé de 31.214.129 actions. La capitalisation boursière au 31 décembre 2010 est de 361.771.755,11€.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouverture)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2010	7,000	15 janv.	6,210	04 janv.	6,400	6,623	6,598	502 635	3,34	20
févr. 2010	7,150	02 févr.	5,900	25 févr.	5,950	6,288	6,267	384 383	2,44	20
mars 2010	6,980	08 mars	5,860	01 mars	6,700	6,485	6,541	1 789 109	11,63	23
avr. 2010	9,890	20 avr.	6,640	06 avr.	8,900	8,013	8,117	2 809 519	23,31	20
mai 2010	9,450	13 mai	7,370	07 mai	8,500	8,583	8,546	991 625	8,34	21
juin 2010	8,970	14 juin	7,790	30 juin	7,790	8,363	8,267	794 435	6,58	22
juil. 2010	8,160	27 juil.	6,500	07 juil.	7,490	7,355	7,304	824 846	6,00	22
août 2010	7,850	03 août	6,810	11 août	7,370	7,309	7,272	365 537	2,67	22
sept. 2010	8,400	20 sept.	7,080	03 sept.	7,950	7,814	7,872	473 468	3,72	22
oct. 2010	9,350	14 oct.	7,830	01 oct.	9,330	8,791	8,919	442 399	3,93	21
nov. 2010	9,560	19 nov.	8,650	10 nov.	9,250	9,102	9,155	402 692	3,69	22
déc. 2010	11,900	29 déc.	9,040	02 déc.	11,590	10,640	10,788	989 446	10,77	23
Extrêmes et moyennes de la période										
	11,900	29 déc.	5,860	01 mars		7,969	7,993	897 508	7,20	
Total										
								10 770 094	86,41	258

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action HAULOTTE GROUP est de 11,90€ (le 29 décembre 2010) alors que le cours le plus bas est de 5,86€ (le 1^{er} mars 2010).





8. DIRIGEANTS – MANDATAIRES SOCIAUX

8.1 Intérêts des dirigeants dans le capital

Au 31 décembre 2010, la part des dirigeants mandataires sociaux dans le capital est la suivante :

- Monsieur Pierre SAUBOT, Président du conseil d'administration et Directeur Général, détient 13.189 actions, soit 0,042 % du capital social,
- Monsieur Alexandre SAUBOT, administrateur et Directeur Général Délégué, détient 990 actions, soit 0,003 % du capital social.

8.2 Liste des mandats sociaux

DIRIGEANTS CONCERNES	MANDATS EXERCES DANS LA SOCIETE	MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES
Pierre SAUBOT	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	Président de la société SOLEM SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société ABM INDUSTRIE SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, Co-Gérant de la SCI LA COQUILLE, Gérant de Société Commerciale du Cinquau, Co-Gérant de la SCI LANCELOT, Administrateur de la société Valeur du Sud, Trésorier de la confédération nationale des vignerons indépendants de France, Président de la Fédération départementale du 64 des vignerons indépendants.
Alexandre SAUBOT	Directeur Général Délégué Administrateur	Directeur Général de la société SOLEM SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société ABM INDUSTRIE SAS, Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL, Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL, Co-Gérant de la SCI LANCELOT, Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, Administrateur d'Haulotte Iberica, Administrateur d'Haulotte Portugal, Administrateur d'Haulotte Scandinavia, Administrateur d'Haulotte Italia, Gérant d'Haulotte GmbH, Administrateur d'Haulotte Polska, Directeur d'Haulotte UK,





Alexandre SAUBOT (suite)		Directeur de UK Platforms, Directeur de UK Training, Directeur d'Haulotte Australia, Président d'Haulotte US, Directeur d'Haulotte Singapour, Représentant de HAULOTTE GROUP, Administrateur unique d' Haulotte Cantabria, Administrateur d'Haulotte Arges, Président d'Haulotte Trading (Shangai) co. Ltd, Administrateur d'Haulotte Mexico, Président de Locav Srl, Nove Srl, Directeur de Haulotte Middle East, Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de HHR.
Elisa SAUBOT	Administrateur	NEANT
Hadrien SAUBOT	Administrateur	NEANT
José MONFRONT	Administrateur	Administrateur de la société Haulotte Trading Shangai co.Ltd.
Michel BOUTON	Administrateur	Président de la société PVI, Président de la société PVI HOLDING SA, Président de la société ESCAL (filiale de la société PVI), Président de la société SOVIBUS.
Bertrand BADRE	Administrateur	Administrateur de CACEIS SA, Administrateur du CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SA, Administrateur du CREDIT AGRICOLE COVERED BONDS SA, Directeur Financier Groupe du CREDIT AGRICOLE SA, Membre du Comité Exécutif Crédit Agricole SA, Administrateur de EMPORIKI BANK SA, Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'Audit d'EURAZEO SA Administrateur SOFIOUEST SA, Administrateur de FINAREF SA*, Administrateur de NEWEDGE GROUP SA*.

**Mandats libérés en 2010*





8.3 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature alloués au cours de l'exercice 2010, à chaque dirigeant mandataire social, par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce ont été les suivantes :

Mandataires sociaux	Rémunération fixe *		Rémunération variable*		Avantage en nature
	en euros		En euros		
	2010	2009	2010	2009	
Pierre SAUBOT	188.500€	175.500€	0€	50.000€	Néant
Alexandre SAUBOT	221.000€	169.000€	0€	90.000€	Néant

(*) Les rémunérations sont versées par la société SOLEM, société contrôlante, au titre des mandats sociaux détenus dans cette dernière.

Aucune rémunération ou jeton de présence n'est versé par la Société aux mandataires sociaux au titre de leur mandat social. Seuls leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances du Conseil sont remboursés sur justificatifs.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux en cette qualité, ni aucune action leur a été attribuée gratuitement.

La Société n'a pris aucun engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

8.4 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches, en application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Les dirigeants de la Société n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société, directement ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés et leurs proches au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

8.5 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les membres du Comité Exécutif « assimilés aux dirigeants » en application de l'article L.621-18-2 b) du Code Monétaire et Financier

Les membres du Comité exécutif « assimilés aux dirigeants » n'ont communiqué à la Société aucune opération sur les titres qu'ils détiennent dans le capital de la Société ou cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.





9. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2010, est inférieur à 3 %.

Attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société :

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

En revanche, 22.460 actions ont été souscrites en 2010 par les salariés et un mandataire social suite à la levée d'options au titre du plan n°3 en date du 8 juillet 2003.

Le détail des options consenties et des actions souscrites dans ce cadre figure dans le rapport spécial établi en application de l'article L.225-184 du Code de commerce.

10. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

10-1 Les effectifs

L'effectif total comprend, les embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, les licenciements et leurs motifs, les heures supplémentaires, la main-d'œuvre extérieure à la Société et le cas échéant, les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

a) Effectifs au 31/12/2010

	Femmes	Hommes	Total 2010	total 2009
Cadres	43	152	195	190
ETDAM	48	84	132	124
Ouvriers	41	268	309	336
Alternance	0	0	0	2
Stagiaires	0	1	1	2
Total	132	505	637	654

Intérimaires hommes au 31/12 : 0 (2009 : 0)

Intérimaires femmes au 31/12 : 0 (2009 : 1)





Embauches:

EN NOMBRE	2010	2009
CDI	21	18
CDI SORTIS DANS L'ANNEE	1	1
CDI MUTES EN COURS D'ANNEE	1	0
CDD	4	1
STAGIAIRES	1	5
APPRENTI	0	0
CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION	0	0
TOTAL	28	25

Sorties :

EN NOMBRE	2010	2009
CDI SORTIS	42	55
DEMISSIONS	14	15
LICENCIEMENT	3	
FIN DE PERIODE D'ESSAI	2	
FIN DE CDD	0	4
RUPTURE ANTICIPEE CDD	1	0
FIN CONTRAT DE QUALIFICATION	0	
RETRAITE	0	1
DECES	0	0
FIN DE STAGE	2	6
MUTATION VERS AUTRE STES GPE	0	2
FIN D'ALTERNANCE	0	5
RUPTURE CONVENTIONNELLE	23	
AUTRES MOTIFS CDI	0	37
TOTAL	45	70

b) Heures supplémentaires

	Nombre	Montant
2007	16 530	222 327
2008	74 217	1 007 383
2009	8968	136098
2010	4721	77 993
Ecart	- 4247	- 58105

Compte tenu d'une année 2010 de très faible activité, peu d'heures supplémentaires ont été déclenchées, nous sommes restés sur un rythme de travail de type période basse.

Les heures supplémentaires réalisées concernent les services administratifs et connexes à la production.





10-2 Organisation du temps de travail et absentéisme

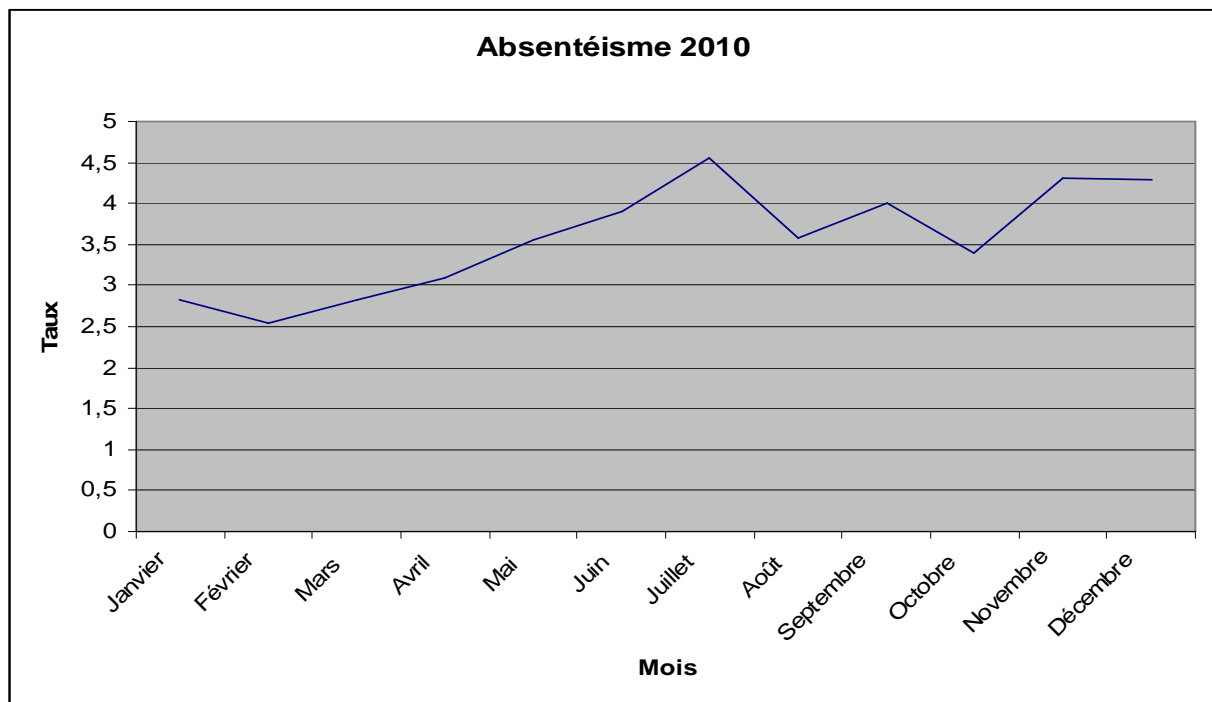
a) Temps de travail

Temps plein : 35H00 (soit 1 607 Heures)

Temps partiel pour l'année 2010 :

- 50 % de 1 607 H soit 803,5 H par an : 4 salariés (2009 : 2 salariés)
- 57 % de 1 607 H soit 948 H par an : 1 salarié (2009 : 1 salarié)
- 60% de 1 607H soit 964.2H : 1 salarié (2009 : 1 salarié)
- 64 % de 1 607 H soit 1041 H par an : 1 salarié (2009 : 0 salarié)
- 71% de 1 607 H soit 1 140H par an : 1 salarié (2009 : 1 salarié)
- 73.3 % de 1 607 H soit 1 177,931 H par an : 1 salarié (2009 : 1 salarié)
- 75 % de 1 607 H soit 1205.25 H par an : 1 salarié (2009 : 0 salarié)
- 80 % de 1 607 H soit 1285 H par an : 8 salariés (2009 : 6 salariés)
- 90 % de 1607 H soit 1 446 H par an : 2 salariés (2009 : 2 salariés)

b) Absentéisme 2010



Motifs d'absentéisme :

- Absences injustifiées,
- Accidents du travail complétés ou non complétés,
- Accidents de trajet,
- Maladies complétées ou non complétées,
- Maladies Professionnelles,
- Retard.

Légère augmentation de l'absentéisme en 2010 par rapport à 2009, notamment en lien avec des arrêts maladie de longue durée nombreux et des accidents du travail avec absence longue.





10-3 Rémunérations, charges sociales, intéressement, participation et plan d'épargne salariale (en application des dispositions du titre iv du livre IV du code du travail)

a) Rémunérations

- Masse salariale pour 2009 : 23 424 039.96 €
- Masse salariale pour 2010 : 16 868 511.24 €

Taux moyen de charges sociales (y compris charges expatriés) :

- En 2009 : 48.85 %
- En 2010 : 51.88 % (régularisation Fillon)

b) Participation

Il n'y a pas eu de participation versée en 2010 au titre de l'exercice 2009, en application de l'accord de groupe incluant Haulotte Group, ses principales filiales françaises et la société Solem.

c) Intéressement versé en 2010 au titre de l'exercice 2009

Pas d'intéressement versé en 2010 au titre de 2009, compte tenu des résultats financiers du groupe.

A noter que le forfait social est passé en 2011 à 6 % (contre 2 % en 2009). Il s'agit d'une charge supplémentaire pour l'entreprise sur les sommes versées au titre de l'épargne salariale.

10-4 Egalité professionnelle Hommes/Femmes

Comme en 2009, une analyse détaillée de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été réalisée en 2010 pour chaque catégorie socioprofessionnelle. Cette analyse a été présentée lors de notre négociation annuelle obligatoire (NAO).

Il s'avère qu'il y a égalité salariale entre les hommes et les femmes après intégration des critères objectifs tels que l'ancienneté, l'expérience, les diplômes ou encore la technicité du métier. Notre politique volontariste en la matière se traduit dans nos tableaux ci-après.

Recrutement :

L'analyse des recrutements effectués au cours de l'année 2010 montre la politique de non discrimination menée par la Société. Les offres ne font aucune allusion ni au sexe, ni à l'âge. Les salaires proposés à l'embauche tiennent compte uniquement de la technicité du poste, de l'expérience et surtout des compétences du candidat.

Evolution des effectifs :

D'une manière générale, les effectifs de la Société ont diminué de 2,6 % entre 2010 et 2009. Sur cette même période, la répartition hommes femmes n'a pas évolué puisqu'elle reste de 21% pour les femmes de l'effectif total et de 79% pour les hommes. La répartition de la population féminine se fait de manière totalement équilibrée entre les différentes catégories socioprofessionnelles.





L'âge moyen des femmes est de 38 ans, alors que les hommes ont en moyenne 39 ans. Concernant l'ancienneté, les femmes sont en moyenne dans la Société depuis 6.4 ans, alors que les hommes ont une ancienneté moyenne de 7.8 ans.

De manière générale, âge et ancienneté moyenne des hommes et des femmes augmentent d'une année en 2010.

Les personnels féminins se concentrent sur les fonctions supports telles que les Ressources Humaines, l'Administration des Ventes, la Comptabilité ou la Communication, avec une représentation de plus de 70 %. La féminisation de certains métiers se poursuit, notamment au marketing, en recherche et développement, aux achats.

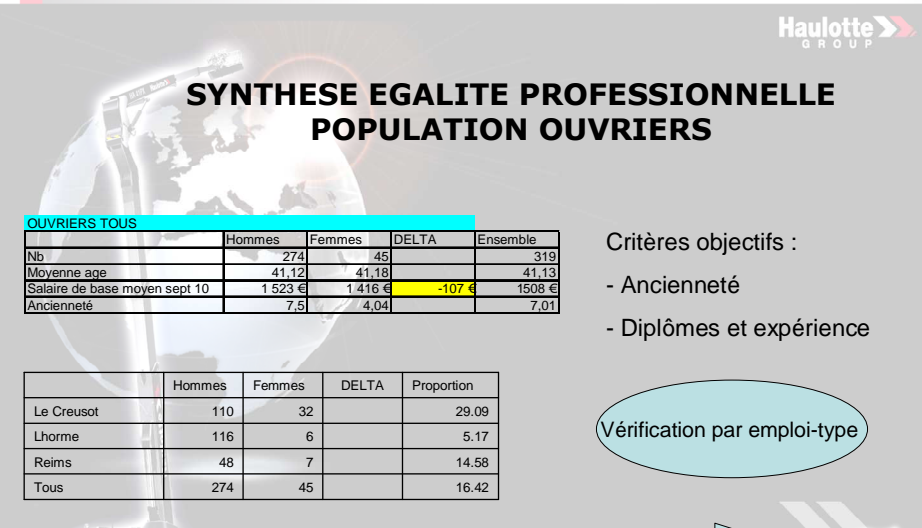
Temps de travail :

Les temps partiels sont choisis et demandés par les salariés. En 2010, seulement 3 temps partiels ont été demandés dont 1 homme (congé parental).

Rémunération :

Entre 2010 et 2009, on constate que les départs de l'entreprise touchent plutôt les hommes avec de l'ancienneté. Les femmes sont plus stables. Cela explique des baisses d'écart de rémunération d'une année sur l'autre.

Pas de politique spécifique conduite en 2010, compte tenu d'une extrême rigueur budgétaire.



SYNTHESE EGALITE PROFESSIONNELLE POPULATION OUVRIERS

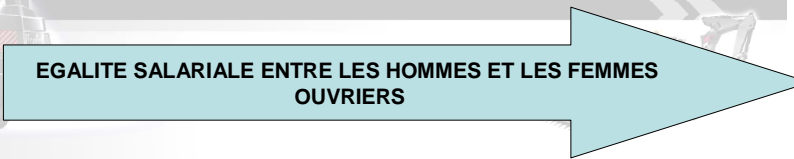
OUVRIERS TOUS				
	Hommes	Femmes	DELTA	Ensemble
Nb	274	45		319
Moyenne age	41,12	41,18		41,13
Salaire de base moyen sept 10	1 523 €	1 416 €	-107 €	1508 €
Ancienneté	7,5	4,04		7,01

	Hommes	Femmes	DELTA	Proportion
Le Creusot	110	32		29,09
Lhorme	116	6		5,17
Reims	48	7		14,58
Tous	274	45		16,42

Critères objectifs :

- Ancienneté
- Diplômes et expérience

Vérification par emploi-type



**EGALITE SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
OUVRIERS**





Haulotte
GROUP

SYNTHESE EGALITE PROFESSIONNELLE POPULATION ETDAM

ETDAM TOUS

	Hommes	Femmes	DELTA	Ensemble
Nb	86	46		132
Moyenne age	37,48	37,84		37,6
Salaires de base moyen Septembre 2010	1 977 €	1 850 €	- 126 €	1932,65
Ancienneté	8,71	8,2		8,53

Critères objectifs :

- Expertise technique
- Diplômes et expérience

AGENT DE MAITRISE

	Hommes	Femmes	DELTA	Ensemble
Nb	23	1		24
Moyenne age	39,12	58,68		39,93
Salaires de base moyen Septembre 2010	2 208 €	2 000 €	- 208 €	2 199 €
Ancienneté	8,81	7,75		8,76

Vérification par emploi-type

Première femme agent de maîtrise nommée en 2010

**EGALITE SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
ETDAM**

Haulotte
GROUP

SYNTHESE EGALITE PROFESSIONNELLE POPULATION CADRES

CADRES (TOUS)

	Hommes	Femmes
Nb	147	41
Bonus en 2010	64	16
Rapport	43%	39%
Moyenne age	39,55	36,76
Montant moyen bonus 2010	3 211 €	2 391 €
Montant moyen AI 2010	47 €	31 €
%age moyen AI 2010	1,25%	0,77%
Salaires de base moyen Septembre	3 937 €	3 529 €

Critères objectifs :

- Réduction des écarts de rémunération via AI ciblées

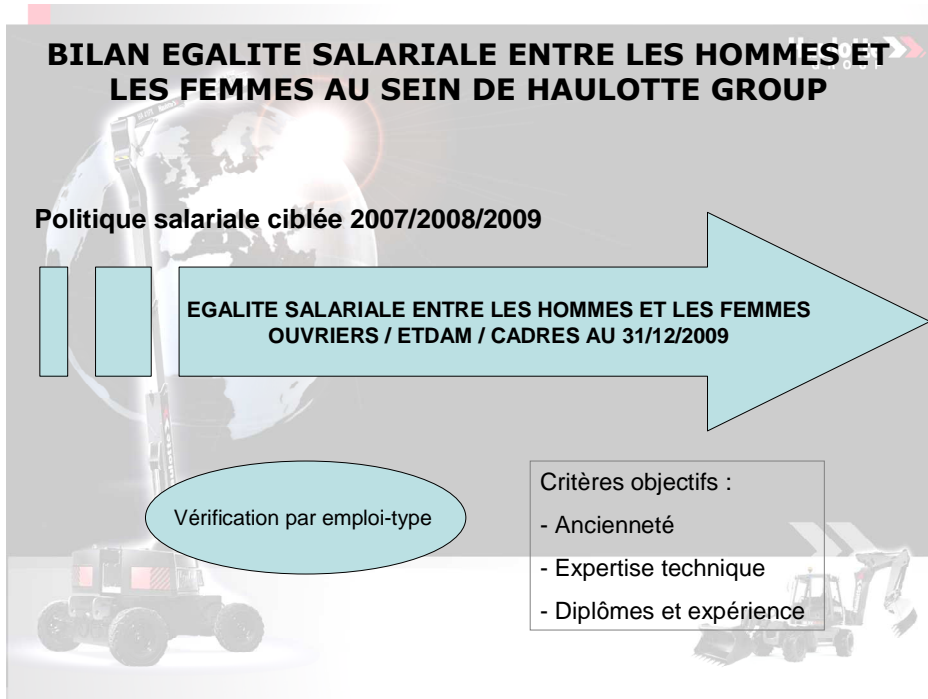
CADRES HORS CADRES DE DIRECTION (Position III)

	Hommes	Femmes
Nb	129	39
Bonus en 2010	51	15
Rapport	40%	38%
Moyenne age	38,69	36,54
Montant moyen bonus 2010	2 234 €	2 311 €
Montant moyen AI 2010	38 €	18 €
%age moyen AI 2010	1,20%	0,68%
Salaires de base moyen Septembre	3 408 €	3 275 €

Vérification par emploi-type

**EGALITE SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
CADRES**





Conditions de travail :

La répartition des femmes en termes de CSP reste plus forte dans les catégories Cadre et ETDAM. Ces personnels féminins, travaillant en journée, sont exposés essentiellement à des risques professionnels liés à l'activité administrative. Les hommes, plus nombreux en production, et dans la catégorie Ouvrière, sont exposés à des risques professionnels liés à l'activité industrielle.

Les indicateurs relatifs à l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale sont les suivants :

- La société n'a pas mis en place de dispositions particulières sur ces sujets,
- Les demandes de congés parentaux sont systématiquement acceptées. En 2010, 31 salariés ont bénéficié du congé paternité dont la durée est de 11 jours consécutifs, en plus des jours conventionnels de naissance.

10-5 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Bilan des accords collectifs

- NAO 2010 pour l'année 2011
- Accord sur l'accomplissement de la journée de solidarité 2011 signé en Décembre 2010
- Accord concernant les congés payés 2011 signé en Décembre 2010
- Accord concernant le 13ème mois signé en Décembre 2010





10-6 Les conditions d'hygiène et de sécurité


Le nombre d'accidents du travail a augmenté en 2010 (14 accidents du travail avec arrêt au total) et malgré une campagne de sensibilisation forte.

Notre politique sécurité reste active avec différentes mesures mises en œuvre.


**Politique
Sécurité
Haulotte Group**

- Haulotte Group s'engage au quotidien pour favoriser la sécurité humaine de son personnel. Cet engagement s'illustre au travers :
- De campagnes de sensibilisation et d'information régulière du personnel et des managers :
 - Intranet sécurité
 - Challenge sécurité
 - Journée de la sécurité
 - Logo sécurité
 - Communication interne en cas d'accident
 - ...





- De la mise en place de procédures et de consignes de sécurité adaptées à chaque secteur et chaque métier de l'entreprise :
 - Activités industrielles
 - Filiales commerciales
 - Activités administratives
- De l'analyse méthodique des risques auxquels sont exposés les salariés. La mise en œuvre et le suivi de plans d'actions adaptés pour supprimer ou réduire les risques identifiés.



- De la formation adaptée de son personnel aux postes de travail :
 - Session d'intégration spécifique pour les nouveaux embauchés
 - Formation à la conduite des chariots, ponts, nacelles, environnement peinture, etc.
 - Définition de liste des postes à risques avec mise en œuvre de formation renforcée à la sécurité (hydraulique, ATEX, produits chimiques, etc.)
- De la formation adaptée pour la management :
 - Sensibilisation régulière du management à la sécurité des Hommes.





- Des actions spécifiques sur des sujets techniques :
 - Plan de circulation des hommes et des machines
 - Gestion des produits chimiques
 - Zonage Atex
 - Protocoles de chargement et déchargement
 - Evacuation incendie
 - Vérification réglementée des ponts et moyens de manutention
 - Etc.

10-7 Formation professionnelle

<u>En 2010 :</u>	%MSB	1,25%	
		187 122 €	total
		119 471 €	frais pédagogiques
		67 651 €	frais salaires
		4689.50	h de formation

En 2010, 17.39 % des salariés formés étaient des femmes.

L'effort de formation a surtout porté vers la catégorie Ouvrier (96.74 % des stagiaires) en raison des plans de chômage partiel.

Sur les 4 689.50 heures de formation, 152 heures ont été réalisées dans le cadre du DIF.

La durée moyenne des formations en 2010 était de 45.36 heures (pour 46.75 heures en moyenne en 2009).

10-8 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe compte 22 bénéficiaires travailleurs handicapés pour un versement de 31010 € (2009 : 22 bénéficiaires et versement de 31 752 €).





Le Creusot remplit son obligation d'emploi de personnel handicapé.

La modification de la loi concernant l'emploi des handicapés dans l'entreprise cumulé à une diminution de la sous-traitance, via des ateliers protégés, ne nous permettent pas d'atteindre au global nos obligations d'emploi.

10-9 Les œuvres sociales (hors fonctionnement)

Le Groupe a versé 184 261 € au titre des œuvres sociales (2009 : 200 137 €).

La diminution des versements aux Comités d'Entreprise au titre des œuvres sociales est en lien direct avec la baisse de la masse salariale globale.

10-10 Importance de la sous-traitance

La stratégie industrielle du Groupe est concentrée sur trois axes prioritaires :

- Conception et industrialisation,
- Assemblage et personnalisation,
- Assurance qualité et respect des réglementations.

L'organisation interne ne pouvant maîtriser toutes les technologies utilisées dans nos machines, les composants et sous-ensembles mécano soudés, électriques, hydrauliques sont en conséquence confiés à des fournisseurs compétents, qui maîtrisent les technologies utilisées.

Compte tenu de cette longue période de crise, la sous-traitance industrielle de base, précédemment intégrée dans les usines via des CAT, a été réintégrée et les activités reprises en interne, notamment au niveau de montages de sous-ensembles.

11. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions quant aux conséquences de son activité sur l'environnement.

11.1 Consommations pour l'ensemble des sites industriels Européens de la Société (incluant celles des deux sites de production en Roumanie et en Espagne)

Consommation :

- en eau : 11 036 m³, soit 38 657 € (2009 : 9.392 m³, soit 23.451 €),
- en gaz : 15 989 089 kW/h, soit 574 351 € (2009 : 15993 .454 kW/h, soit 611.166 €),
- en électricité : 4 902 974 KW pour 497532 € (2009 :4.865.758 kW/h, soit 503.316 €),
- en peinture : 366 850 € (poudre + Liquide) (2009 :410.000 €).





11.2 Mesures prises pour la protection de l'environnement sur le site de la Société

Au Niveau groupe :

- Nomination d'un Conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses (peinture, déchet dangereux,...), avec formation du personnel, procédure et fiche de chargement / déchargement,
- Embauche d'une animatrice environnement groupe chargée entre autre du déploiement de la certification ISO 14001, de la veille réglementaire,
- Nomination d'animateurs environnement par site pour déployer la démarche ISO 14001
- Maintien du groupe de travail « baisse de consommation peinture ».

L'Horme :

- Certification ISO 14001 en septembre 2010 :
 - o Mise en place du PME Programme de Management Environnemental :
 - o Signature de la politique Environnemental Haulotte Group :
 - o Formation et sensibilisation du personnel aux risques environnementaux du site,
 - o Suivi des indicateur consommation d'énergie,
 - o Suivi de la veille réglementaire :
 - o Plan d'action pour l'amélioration de la protection de l'environnement.
- Vérification réglementaire en matière de rejet (COV, Nox,...).

Reims :

- Contrôles annuels réglementaires,
- Amélioration de la gestion des déchets,
- Suivi de l'évolution réglementaire.

Le Creusot :

- Contrôles annuels réglementaires,
- Suivi de l'évolution réglementaire.

Arges :

- Peu d'investissements puisque le site est neuf et peu de production cette année,
- Aménagement des horaires de production de la chaîne peinture en fonction des machines à produire (1 à 2 jours de peinture pour 4 à 5 jours d'assemblage), d'où la limitation de la consommation d'énergie,
- Amélioration de la gestion des déchets.

Cantabria :

- Contrôles annuels réglementaires.





12. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

12.1 Structure du capital de la Société

Le capital de la Société est détenu majoritairement par la société SOLEM, elle-même détenue par la famille SAUBOT.

A la clôture de l'exercice 2010, la structure du capital est la suivante :

- SOLEM : 55,93 % du capital (et 70,88 % des droits de vote) ;
- Public (actions au porteur) : 36,59 % du capital (et 26,66 % des droits de vote) ;
- Dirigeants mandataires sociaux : 0,05 % du capital (et 0,06 % des droits de vote) ;
- Autres actionnaires nominatifs : 1,99 % du capital (et 2,40 % des droits de vote) ;
- Actions auto-détenues : 5,44 % du capital social (sans droit de vote).

12-2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L 233-11 du Code de Commerce

Nous vous informons que l'article 9 – cession et transmission des actions – des statuts prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale).

12-3 Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En application de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.





Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

12-4 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts prévoient que la Société est administrée par un conseil d'administration composé conformément aux dispositions légales.

Nomination des administrateurs :

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société et propriétaire au moins d'une action (article 12 des statuts).

Concernant les dispositions légales, une personne physique ou morale peut être nommée administrateur de la Société.

Chaque administrateur doit être capable ou mineur émancipé et ne pas être frappé d'incompatibilités ou d'interdictions prévues par la loi.

L'administrateur peut être salarié de la Société à condition que son contrat de travail soit antérieur à sa nomination en qualité d'administrateur et qu'il corresponde à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En l'absence de limite d'âge particulière des administrateurs fixée par les statuts, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

La nomination des administrateurs au cours de la vie sociale est de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et doit figurer dans l'ordre du jour de l'assemblée hors cas de nomination à la suite d'une révocation.

Le mandat des administrateurs nommés au cours de la vie sociale est de six années (article 12 des statuts).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique, qui doit être âgé de moins de soixante dix ans. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et est rééligible (article 12 des statuts).

Les administrateurs sont rééligibles et les statuts ne comportent pas de dispositions contraires.

Les statuts ne fixent pas de nombre minimum d'administrateurs supérieur au minimum légal.

Remplacement des administrateurs :

Lorsqu'en cours de ses fonctions, le président du conseil d'administration atteint l'âge limite de soixante dix ans, il est réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions statutaires (article 12 des statuts).

En cas de vacances de postes d'administrateurs par suite de décès ou de démissions, les membres du conseil d'administration peuvent désigner eux-mêmes à titre provisoire, par cooptation, un nouvel administrateur dont la nomination devra ensuite être approuvée par la plus prochaine assemblée.





La cooptation n'est pas possible dans le cas où le nombre des administrateurs est inférieur au minimum légal de trois et l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée immédiatement pour compléter l'effectif du conseil.

Conformément aux dispositions légales, les mandats d'administrateur prennent fin par l'arrivée du terme, par application des règles de limite d'âge, par la survenance d'un événement personnel empêchant l'administrateur d'exercer ses fonctions (décès, maladie...), par dissolution ou transformation de la Société, par l'adoption d'un nouveau régime (directoire et conseil de surveillance) et enfin par révocation ou démission.

12-5 Règles applicables à la modification des statuts de la Société

La modification des statuts de la Société obéit aux dispositions légales conférant compétence unique à l'assemblée générale extraordinaire.

Par exception à cette règle, le conseil d'administration est habilité à modifier les statuts concernant le montant du capital social et le nombre des actions qui le composent, après avoir constaté, lors de sa première réunion suivant la clôture de l'exercice, le nombre et le montant des actions émises à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

Dans ce cadre, le conseil d'administration peut également déléguer à son président le pouvoir de procéder à ces opérations de modifications des statuts et de publicité, comme il peut juger préférable de ne pas attendre la fin d'un exercice social pour procéder aux modifications statutaires.

12-6 Pouvoirs du conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les pouvoirs du conseil d'administration concernant les programmes de rachat d'actions sont autorisés et délégués par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée générale ordinaire autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, à acquérir sur le marché ou hors marché et par tous moyens, des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social de la Société (et dans la limite de 5 % du capital pour acquérir des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport). Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix huit (18) mois et pourrait être utilisée y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange.

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président, pour passer tous ordres de bourse, utiliser tout produit dérivé dans le respect de la réglementation boursière en vigueur, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.





L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois.

Dans ce cadre, elle autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes primes ou de réserves disponibles et lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces annulations et modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence.

En cas d'émission d'actions, les pouvoirs éventuellement accordés au Conseil d'administration seront autorisés et délégués par l'assemblée générale des actionnaires.

13. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice et de la convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce, d'approuver ledit rapport et la convention nouvelle qui y est mentionnée.

Nous vous informons, par ailleurs, que vous pourrez, à compter du jour de la convocation à l'assemblée générale, obtenir communication de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société au cours de l'exercice écoulé et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour l'une des parties.

14. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR BERTRAND BADRE

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand BADRE vient à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Nous vous proposons, en conséquence, de procéder au renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six années devant prendre fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2016.





15. RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 mars 2011 et est joint en Annexe 2 du présent rapport.

16. TABLEAU ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-100 ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune délégation de compétence et de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'assemblée générale, au Conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

17. PROPOSITION D'AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, afin d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les acquisitions permettraient ainsi, par ordre de priorité décroissant, de :

- L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la nouvelle charte de déontologie de l'AMAFI du 8 mars 2011 et conclu avec un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- La conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable ;
- L'annulation des titres acquis, sous réserve de l'adoption de la résolution autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par l'assemblée générale extraordinaire ;
- La couverture de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.





Nous vous précisons que les deux premiers objectifs cités ci-dessus devraient représenter environ 80 % des volumes engagés dans le cadre du programme de rachat d'actions, tous les autres objectifs confondus représentant environ 20 % desdits volumes.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- Le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10 % du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et sous déduction des actions auto-détenues. Toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale ;
- La Société ne pourrait acheter ses propres actions qu'à un prix au plus égal à 20 euros.
- La Société pourrait vendre, céder ou transférer par tous moyens tout ou partie des actions ainsi acquises.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme serait fixé à 62.428.258 euros.

La présente autorisation serait donnée pour une période de 18 mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 juin 2010.

Nous vous précisons que toutes les informations prévues par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers seront contenues dans le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera établi et publié préalablement à la réalisation de ce nouveau programme en application de l'article L.241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Si vous acceptez cette proposition, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.





18. AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO DETENUES PAR LA SOCIETE

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir pour les avoir acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions visé ci-avant, dans la limite de 10 % du capital de la société, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et ce par périodes de 24 mois.

Par ailleurs, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser en application des dispositions de l'article L.225-209, alinéa 7 du Code de commerce et d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles.

La présente autorisation serait donnée pour une période de dix huit mois et remplacerait la précédente autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 juin 2010.

19. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDE

19.1 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation sont celles mentionnées en paragraphe 4-4 du présent rapport.

La situation de ces sociétés est décrite dans le tableau figurant au paragraphe 4-4 du présent rapport.

19.2 Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes.

19.3 Activité du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 250.0 M€ en 2010, contre 202.0 M€ en 2009, soit une hausse de 24 % entre les deux années, portée principalement par les ventes de machines.

Dans un marché qui est loin d'avoir retrouvé son niveau d'équilibre, les ventes annuelles ont progressé sur toutes les zones géographiques entre 2009 et 2010, et plus particulièrement en Asie Pacifique (41%) où l'activité a été soutenue au 2ème semestre, en Amérique Latine (23%) où la croissance du marché brésilien continue à être élevée. L'Europe progresse également de 24% avec un bon dernier trimestre.





Le résultat opérationnel consolidé du Groupe est en progression, puisqu'il s'établit à (46,6 M€), contre (63,3 M€) en 2009. L'amélioration de ce résultat provient notamment de l'accroissement du volume d'activité et du plus faible niveau de provisions sur les stocks (reprise nette de 2M€). Les frais fixes sont en légère diminution de 2%. La sous-activité des usines impacte encore fortement le résultat à hauteur de 13 M€.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2010 est de (42,2 M€), contre (55,6 M€) en 2009.

19.4 Evolution prévisible de l'ensemble consolidé

Le bon niveau des ventes sur le second semestre 2010, a permis de baisser significativement les stocks de produits finis.

La hausse sensible du carnet de commande à fin janvier, reflet d'une activité commerciale plus soutenue ces derniers mois, et le dynamisme retrouvé de certains marchés devraient permettre à l'activité 2011 d'Haulotte Group de poursuivre sa croissance sur un rythme voisin de celui de 2010.

19.5 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-5 du présent rapport.

19.6 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêtés des comptes consolidés et la date à laquelle ils sont établis

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-7 du présent rapport.

19.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-8 du présent rapport.

19.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-9 du présent rapport.

19.9 Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-10 du présent rapport.

19.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par les entreprises comprises dans la consolidation - Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-11 du présent rapport.





19.11 Activités en matière de Recherche et Développement

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1-13 du présent rapport.

* * *

Votre Conseil d'administration vous invite, après lecture du présent rapport et des rapports des commissaires aux comptes, à approuver les comptes, donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé et à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui sont présentées dans le présent rapport et dans le texte des projets de résolutions.

Le Conseil d'Administration




ANNEXE 1 :
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 057 837	4 054 917	4 236 851	4 476 420	4 456 704
Nombre d'actions					
- ordinaires	31 214 129	31 191 669	32 591 164	34 434 000	34 282 340
- auto-détenues	1 837 823	1 837 823	3 239 418	828 292	99 446
- soumises à dividendes	29 376 306	29 353 846	29 351 746	33 605 708	34 182 894
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	98 346 721	98 339 134	358 964 658	528 156 057	414 176 101
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-16 752 897	-20 963 067	49 819 851	108 180 316	88 764 101
Impôts sur les bénéfices	-12 355 039	-14 229 161	-8 257 022	22 930 421	23 864 203
Participation des salariés				1 976 596	2 310 715
Dot. Amortissements et provisions	22 347 831	20 306 515	37 372 487	32 134 511	14 227 752
Résultat net	-26 745 690	-27 040 421	20 704 385	51 138 789	48 361 431
Résultat distribué			6 457 384	7 393 256	5 827 998
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	- 0,14	- 0,22	1,78	2,42	1,83
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	- 0,86	- 0,87	0,64	1,49	1,41
Dividende attribué			0,22	0,22	0,17
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	637	682	701	584	536
Masse salariale	16 209 296	16 868 511	23 424 040	19 097 381	17 038 325
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	7 217 931	7 169 440	9 629 150	7 926 131	6 556 478





ANNEXE 2 :

RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte ci-après :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- des règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise,
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiés dans le rapport de gestion.
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport concerne la société mère Haulotte GROUP SA ainsi que l'ensemble de ses filiales directes et indirectes.

Le présent rapport a été établi en s'inspirant pour partie du guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 25 février 2008, tout en l'adaptant aux spécificités de la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 9 mars 2011 conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al. 10 du Code de Commerce.

1. COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société est composé des sept administrateurs suivants dont deux administrateurs indépendants.





Identité des administrateurs / dirigeants	Fonctions exercées dans la Société	Date de première nomination au titre du mandat dans la Société	Date d'expiration du mandat dans la Société
Pierre SAUBOT	Président du Conseil d'administration Directeur Général Administrateur	Conseil d'administration du 31/08/1989 et Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/1990 Conseil d'administration du 17/05/1985	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011
Alexandre SAUBOT	Directeur Général Délégué Administrateur	Conseil d'administration du 22/12/1999 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2000	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Elisa SAUBOT	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/1998	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Hadrien SAUBOT	Administrateur	Cooptation en remplacement de Béatrice Saubot en Conseil d'administration du 23/03/2004 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2004	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
José MONFRONT	Administrateur Directeur industriel	Cooptation en remplacement d'Yves Boucly en Conseil d'administration du 30/09/2004 et ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2005	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Michel BOUTON	Administrateur	Conseil d'administration du 22/01/2001 et ratification par Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2001	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015
Bertrand BADRE	Administrateur	Conseil d'administration du 21/03/2005 et ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/05/2005	Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010





En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce modifié par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration et à l'égalité professionnelle, je vous précise que la proportion hommes/femmes au sein du Conseil d'Administration est la suivante :

- Hommes : 85,7%
- Femmes : 14,3%

Identité des administrateurs / dirigeants	Fonctions exercées en dehors de la Société
Pierre SAUBOT	<ul style="list-style-type: none">- Président de la société SOLEM SAS,- Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société ABM INDUSTRIE SAS,- Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS,- Co-Gérant de la SCI LA COQUILLE,- Gérant de Société Commerciale du Cinquau,- Co-gérant de la SCI LANCELOT,- Administrateur de la société Valeur du Sud,- Trésorier de la confédération nationale des vignerons indépendants de France,- Président de la Fédération départementale du 64 des vignerons indépendants.





Alexandre SAUBOT	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de la société SOLEM SAS, - Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société ABM INDUSTRIE SAS, - Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS, - Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL, - Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL, - Co-gérant de la SCI LANCELOT - Administrateur d'Haulotte Netherlands BV, - Administrateur d'Haulotte Iberica, - Administrateur d' Haulotte Portugal, - Administrateur d'Haulotte Scandinavia, - Administrateur d'Haulotte Italia, - Gérant d' Haulotte GmbH, - Administrateur d'Haulotte Polska, - Directeur d'Haulotte UK, - Directeur de UK Platforms, - Directeur de UK Training, - Directeur d'Haulotte Australia, - Président d'Haulotte US, - Directeur d'Haulotte Singapour, - Représentant de HAULOTTE GROUP, Administrateur unique d' Haulotte Cantabria, - Administrateur d'Haulotte Arges, - Président d'Haulotte Trading (Shangai) co. Ltd, - Administrateur d'Haulotte Mexico, - Président de Locav Srl, Nove Srl, - Directeur de Haulotte Middle East, - Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de HHR.
Elisa SAUBOT	NEANT
Hadrien SAUBOT	NEANT
José MONFRONT	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la société Haulotte Trading Shangai co.Ltd.
Michel BOUTON	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la société PVI, - Président de la société PVI HOLDING SA, - Président de la société ESCAL (filiale de la société PVI), - Président de la société SOVIBUS
Bertrand BADRE	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de CACEIS SA, - Administrateur du CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SA, - Administrateur du CREDIT AGRICOLE COVERED BONDS SA, - Directeur Financier Groupe du CREDIT AGRICOLE SA, - Membre du Comité Exécutif Crédit Agricole SA, - Administrateur de EMPORIKI BANK SA, - Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'Audit d'EURAZEO SA - Administrateur SOFIOUEST SA, - Administrateur de FINAREF SA*, - Administrateur de NEWEDGE GROUP SA*.

*Mandats libérés en 2010





1.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Nombre des réunions, taux de présence et principales décisions prises :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois, avec un taux de présence effective moyen de 71,23%.

Date des réunions du Conseil	Taux de présence	Principales décisions prises
10 mars 2010	57%	- Arrêté des comptes sociaux et consolidés - Renouvellement des mandats de 5 administrateurs - Décision à prendre quant à l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes - Constatation de l'augmentation de capital suite à la levée d'options de souscriptions d'actions et modification corrélative des statuts
20 mai 2010	85,7%	- Autorisation d'une convention réglementée - Déqualification d'une convention réglementée en convention courante
31 août 2010	71%	- Examen et arrêté de la situation comptable semestrielle consolidée - Etablissement du rapport financier semestriel et examen des documents de gestion prévisionnelle - Mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2010

Modalités de préparation des décisions :

- *Les modalités de convocations*

Les administrateurs ont été convoqués en moyenne 14 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

- *Les modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision*

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu, lors de chaque réunion du Conseil, tous les documents et informations nécessaires à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission et, notamment, les comptes sociaux annuels, consolidés et semestriels ainsi que les documents de gestion prévisionnelle.

Le fonctionnement et les attributions des comités du Conseil :

Je vous rappelle que la mise en place d'un Comité d'Audit, dans les conditions prévues par les articles L.823-19 et L.823-20 du Code de Commerce, doit être effectuée avant le 1er septembre 2011.





Sa mission générale est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, notamment, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

A titre d'exception et afin de ne pas alourdir la gouvernance, la loi prévoit que les sociétés dont le Conseil d'Administration (ou un autre organe) remplit les fonctions du comité d'audit peuvent être dispensées de l'obligation d'institution d'un comité distinct sous réserve d'identifier cet organe et de rendre publique sa composition.

A cet égard, je vous informe que le Conseil d'Administration en date du 9 mars 2011 a décidé de se constituer en Comité d'Audit et de modifier corrélativement le règlement intérieur du Conseil d'Administration afin d'élargir ses attributions en conséquence et lui inclure les pouvoirs expressément attribués au Comité d'Audit par l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

Le Comité d'Audit sera donc composé de tous les administrateurs, à savoir :

- Monsieur Pierre SAUBOT,
- Monsieur Alexandre SAUBOT,
- Monsieur Michel BOUTON,
- Monsieur Bertrand BADRE,
- Monsieur Hadrien SAUBOT,
- Mademoiselle Elisa SAUBOT,
- Monsieur José MONFRONT.

Règles particulières prévues dans un règlement intérieur ou une charte :

Lors du Conseil d'Administration du 11 mars 2009, les administrateurs ont adopté le Règlement Intérieur de Conseil d'administration qui prévoit entre autres les modalités de recours aux moyens de visioconférence. Ce règlement intérieur a été modifié par décision du Conseil d'administration du 9 mars 2011 pour élargir ses compétences au Comité d'Audit.

Le Règlement Intérieur de Conseil d'Administration peut être consulté au siège social de la société.

Il n'existe par ailleurs pas de charte.

2. LIMITATIONS DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Il est rappelé que la Société a opté par décision du Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2002 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale exercées par Monsieur Pierre Saubot.

Le Président Directeur Général de la Société n'a pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserves de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.





3. REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Par application de l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous informe que la Société, compte tenu, notamment de sa taille et de ses spécificités, ne se réfère directement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises pour l'organisation de sa gouvernance.

Toutefois, la Société s'inspire, pour l'organisation de sa gouvernance, de certaines recommandations contenues dans le code de gouvernance d'entreprise MiddleNext décembre 2009.

Ainsi, notamment, le Conseil d'administration est composé de deux administrateurs indépendants sur sept membres, étant précisé qu'un administrateur est considéré comme administrateur indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. De même, les dirigeants mandataires sociaux ne cumulent par leurs mandats avec un contrat de travail.

Pour le surplus, le mode de gouvernance de la Société résulte des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration.

4. PRINCIPES ET REGLES EN MATIERE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont les suivants :

Il convient de préciser que les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont versées par la société mère de Haulotte GROUP, la société SOLEM SAS.

Pierre SAUBOT – Président et Directeur Général		
Type de rémunération	Montant versé	Règles de détermination
Rémunération fixe	188.500 €	La rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration de la société SOLEM sous son ancienne forme de société anonyme et est restée inchangée depuis cette date. L'intéressé s'est abstenu de participer au vote des membres du Conseil sur sa rémunération.
Rémunération variable	0€	La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Avantage en nature	Néant	
Jetons de présence	Néant	





Type d'engagement	Oui	Non	Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution
Contrat de travail		X	
Régime de retraite complémentaire		X	
Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions		X	
Indemnités de non concurrence		X	

Alexandre SAUBOT – Directeur Général Délégué

Type de rémunération	Montant versé	Règles de détermination
Rémunération fixe	221.000€	La rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration de la société SOLEM sous son ancienne forme de société anonyme et est restée inchangée depuis cette date. L'intéressé s'est abstenu de participer au vote des membres du Conseil sur sa rémunération.
Rémunération variable	0 €	La part variable est évaluée chaque année en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du Groupe au titre de l'exercice précédent.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Avantage en nature	Néant	
Jetons de présence	Néant	

Type d'engagement	Oui	Non	Nature des engagements et, le cas échéant, conditions d'attribution
Contrat de travail		X	
Régime de retraite complémentaire		X	
Indemnités et avantages liés à la cessation des fonctions		X	
Indemnités de non concurrence		X	

Je vous indique qu'aucune attribution gratuite d'actions ou d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à des mandataires sociaux en cette qualité.

Je vous indique également que les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération ou jeton de présence au titre de leur mandat social. Ils sont néanmoins remboursés de leurs frais de déplacement pour se rendre aux séances, sur justificatifs.

5. MODALITES PARTICULIERES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 8 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société et, en particulier :

- à l'article 16 des statuts pour le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ;
- aux articles 8 à 11 des statuts pour la description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits.





6. INFORMATION SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément au nouvel article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous informe que le paragraphe 12 du rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'Administration mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

7. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

7.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

7.2 Descriptif synthétique des procédures mises en place

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la Société

(i) Le contrôle interne au sein de la Société est organisé, de manière centralisée, par direction, sous la responsabilité d'un directeur/responsable de service localisé au siège social et directement rattaché au Conseil d'Administration et, en particulier, au Directeur Général Délégué.

(ii) Les procédures de contrôle interne sont mises en place au sein de la Société et, le cas échéant, sont modifiées, sur décision de la direction générale, en coordination et avec l'assistance de chaque directeur/responsable de service concerné. Il n'existe pas de procédures écrites, ni de manuel ou guide de procédures internes.

Les différents acteurs du contrôle interne au sein du Groupe sont :

- le département Contrôle de Gestion ;
- le département Crédit ;
- le Secrétariat Général ;
- le service Qualité.





- **Le département Contrôle de gestion** se compose de deux pôles :
 - un pôle contrôle de gestion industriel, représenté sur chaque site de production ;
 - un pôle contrôle de gestion des filiales, piloté depuis le siège social et représenté par un contrôleur local dans les principales filiales, qui assure le suivi financier des différentes filiales de distribution et de services du Groupe.
- **Le département Crédit** est organisé autour de 3 activités :
 - le financement direct ou indirect des clients ;
 - le crédit management ;
 - le recouvrement groupe.

Le département Crédit s'assure de la correcte application des principes définis en matière de gestion des risques clients, organise le recouvrement, suit les encours de financement et consolide l'ensemble des engagements financiers du Groupe (financement des ventes, cautions, avals et garanties, engagements divers pools de risque constitués avec les banques etc.)

Il développe une action de recherche de financement pour la clientèle via des partenariats avec des banques ou via des financements directs.

- **Le Secrétariat Général** comprend les services suivants :
 - le service Juridique du Groupe basé à Lorette ;
 - le service Ressources Humaines avec un service central et des représentations sur chaque site de production ;
 - le service Communication Interne ;
 - la Direction des Systèmes d'Information.
- **La fonction Qualité** du groupe est rattachée à la Direction Industrielle, qui a reçu délégation du Président Directeur Général. Elle est composée d'un directeur qualité, d'un responsable qualité groupe, d'un animateur qualité système et d'un responsable développement fournisseurs.

Chaque division industrielle (site de production) a son propre service qualité animé par un responsable qualité de site (division) avec plusieurs fonctions représentées : qualité client (SAV) - qualité Montage (contrôle final) - qualité Fournisseurs (assurance qualité process et assurance qualité série) - qualité Système (suivi des audits internes etc..). Un poste de chargé de qualité conception a été créé en 2008.

b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le groupe Haulotte a lancé en juin 2008 une démarche de cartographie de ses risques au niveau du groupe afin d'identifier les risques catastrophes qui pourraient mettre en péril la pérennité du groupe. Dans le cadre de cette démarche, un outil a été élaboré en 2008 avec l'ensemble de la direction du groupe en vue non seulement d'identifier mais aussi de coter les risques au sein du groupe Haulotte. Cet outil a permis de mettre en place des processus innovation, d'améliorer les prévisions des ventes ainsi que la gestion des comptes clients clés ('key accounts').

L'objectif final est de pouvoir nommer pour chaque risque critique, un gestionnaire de risques, qui sera responsable du suivi de plans d'actions en vue de la maîtrise et/ou de la réduction des dits risques et du reporting à la Direction générale du groupe.





c) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

La responsabilité de la production des comptes annuels et consolidés incombe au département Consolidation, sous le contrôle du Directeur Financier Groupe et de la Direction Générale.

Ce département est garant de la qualité des clôtures comptables trimestrielles des différentes sociétés du Groupe, gérées, selon le cas, par les services comptables locaux ou par des experts comptables pour le cas des filiales de petite taille, et de leur retraitement selon les normes IFRS en vigueur.

L'homogénéité des principes comptables du Groupe est assurée par le Département consolidation qui est responsable du suivi des évolutions de normes.

Les principes comptables les plus importants, notamment ceux qui peuvent avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe, ont été édités et diffusés dans l'ensemble des filiales. Il s'agit des normes en matière de comptabilisation des financements, reconnaissance du chiffre d'affaires, perte de valeur ou non recouvrement de créances clients, provisions sur stocks, règles d'amortissement des actifs immobilisés...

Le contrôle de l'information comptable et financière a été renforcé par la mise en place de directions financières de zone.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les commissaires aux comptes de chacune des sociétés du groupe. Les comptes consolidés sont également vérifiés par les commissaires aux comptes.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le Conseil d'Administration semestriellement et annuellement.

A compter du 9 mars 2011, le Conseil d'Administration remplira également les attributions du Comité d'Audit et devra assurer à ce titre de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière financière, outre le suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

Fait à L'Horme
Le 9 mars 2011

Le Président du Conseil d'Administration





II / COMPTES SOCIAUX

HAULOTTE GROUP SA
Etats financiers
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010



BILAN - ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Montant Brut	Amort. Dépréc.	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4.1				
Logiciels, Brevets		6 730	3 722	3 008	3 217
Fonds de commerce		168		168	168
Autres immobilisations incorporelles		60		60	363
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.1				
Terrains		1 466		1 466	1 466
Constructions		14 619	7 038	7 581	8 376
Installations techniques, matériels et outill.		25 918	21 088	4 830	6 059
Autres immobilisations corporelles		1 810	1 253	557	740
Immobilisations en cours		76		76	69
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4.2 et 4.3				
Participations		16 495	6 229	10 266	11 517
Créances rattachées à des participations		269 066	60 432	208 634	258 555
Autres titres immobilisés		14 690		14 690	11 832
Autres Immobilisations financières		214		214	213
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		351 312	99 762	251 550	302 575
STOCKS ET EN COURS	5				
Matières premières		8 962	1 406	7 556	8 771
En cours de biens		5 701		5 701	5 107
Produits finis		33 805	1 275	32 530	53 835
Marchandises		5 415	1 468	3 947	4 248
Avances et acomptes versés		533		533	203
CREANCES					
Créances clients	6	50 542	9 192	41 350	33 479
Autres créances	7	28 358		28 358	16 584
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement		10		10	20 010
Disponibilités		23 250		23 250	32 397
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	8	673		673	565
TOTAL ACTIFS COURT TERME		157 249	13 341	143 908	175 199
Ecart de conversion actif	8	8 193		8 193	11 010
TOTAL ACTIF		516 754	113 103	403 651	488 784

BILAN - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009
Capital social	10	4 058	4 055
Primes d'émission		92 044	91 953
Réserve légale		448	447
Autres réserves légales		1 274	1 274
Report à nouveau		98 872	125 912
RESULTAT		(26 746)	(27 040)
Provisions réglementées		4 389	4 663
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10	174 339	201 264
Provisions pour risques		11 810	12 685
Provisions pour charges		1 152	936
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	12 962	13 621
DETTES LONG TERME			
Emprunts	13	153 279	221 633
Emprunts et dettes financières divers	13	278	478
Acomptes reçus		6 783	1 261
DETTES FOURNISSEURS ET DETTES DIVERSES	14		
Dettes fournisseurs		18 380	16 016
Dettes fiscales et sociales		3 461	4 131
Dettes sur Immobilisations		800	1 400
Autres dettes		25 117	23 012
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avances		70	
TOTAL DETTES		208 168	267 931
Ecarts de conversion passifs	8	8 182	5 968
TOTAL PASSIF		403 651	488 784

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	98 347	98 339
Production stockée		(20 267)	2 364
Production immobilisée		105	150
Subvention d'exploitation		104	292
Reprises sur amortissements et transferts de charges		3 122	2 855
Autres produits		39	37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		81 450	104 037
Achats de marchandises		13 121	11 345
Variation de stocks de marchandises		1 375	1 090
Achats de matières premières		36 210	44 966
Variation de stocks de matières premières		(415)	6 657
Autres achats et charges externes		22 670	24 130
Impôts et taxes		1 343	1 697
Salaires		16 209	16 868
Charges sociales		7 218	7 169
Dotations aux amortissements des immobilisations		3 069	4 043
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 856	3 688
Dotations aux provisions pour risques et charges		3 446	1 278
Autres charges		18	5
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		106 120	122 936
RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 670)	(18 899)
Intérêts et produits financiers similaires		6 389	8 650
Reprises de provisions financières		15 335	39 191
Différences positives de change		6 335	2 909
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		76	147
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		28 135	50 897
Dotations aux amortissements et provisions financières		31 368	54 234
Intérêts et charges financières		8 144	14 170
Différences négatives de change		3 142	6 039
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		42 654	74 443
RESULTAT FINANCIER	18.1	(14 519)	(23 546)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(39 189)	(42 445)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		18	199
Produits exceptionnels sur opérations en capital		366	1 867
Reprises sur provisions		491	1 653

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 5

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		875	3 719
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		216	127
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		393	1 743
Dotations exceptionnelles aux provisions		178	674
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		787	2 544
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18.2	88	1 175
Impôt sur les sociétés	19	12 355	14 230
RESULTAT NET		(26 746)	(27 040)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1	FAITS CARACTERISTIQUES	8
Note 2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES.....	8
Note 3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	13
Note 4	IMMOBILISATIONS	14
4.2	Immobilisations financières	15
4.3	Mouvements sur actions propres.....	16
4.4	Liste des filiales et participations.....	17
Note 5	STOCKS	18
Note 6	CREANCES CLIENTS	19
Note 7	ECHEANCE DES CREANCES	19
Note 8	COMPTE DE REGULARISATION.....	20
Note 9	CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR	21
Note 10	CAPITAUX PROPRES	21
Note 11	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES.....	22
Note 12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22
Note 13	EMPRUNTS	23
Note 14	ECHEANCE DES DETTES	25
Note 15	ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS	25
Note 16	CHIFFRE D’AFFAIRES	26
Note 17	PRODUITS ET CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES.....	26
Note 18	RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER	27
18.1	Résultat financier	27
18.2	Résultat exceptionnel	27
Note 19	REPARTITION DE L’IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	28
Note 20	SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE.....	28
Note 21	INTEGRATION FISCALE	28
Note 22	SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS	29
Note 23	ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
23.1	Engagements liés au crédit bail.....	29
23.2	Autres engagements donnés.....	30
23.3	Passifs éventuels	31
Note 24	ENGAGEMENTS REÇUS.....	32
Note 25	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D’ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES	32
Note 26	EFFECTIF MOYEN.....	32
Note 27	DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION	33
Note 28	EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE.....	33

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 7

Note 29	RISQUE DE TAUX D'INTERETS	34
Note 30	TABLEAU DE FINANCEMENT	35

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 décembre 2010

Note 1 FAITS CARACTERISTIQUES

Haulotte Group SA a signé au cours du 1^{er} semestre 2010 un avenant à son contrat de Crédit syndiqué qui fixe les nouvelles conditions applicables sur ce crédit jusqu'à son échéance de juillet 2013.

Cet avenant définit en particulier les nouvelles conditions de rémunération des prêteurs. Il acte de la transformation de 50 M€ de tranche destinée au financement des investissements en une tranche destinée au financement du besoin en fonds de roulement, le montant total du crédit restant inchangé à 251 M€, et définit un nouvel échéancier de remboursement (pour plus de détails se reporter à la note 13).

De ce fait, et en accord avec les nouvelles conditions de l'emprunt syndiqué, les tirages sur la tranche D destinée au financement du besoin en fonds de roulement qui étaient précédemment présentés parmi les découverts bancaires (solde de 17 500 K€ au 31 décembre 2009) ont été reclassés parmi les dettes financières et ventilés en fonction de leur échéances (au 31 décembre 2010, la totalité des 38 500 K€ tirés sur cette ligne sont à échéance à plus d'un an).

Cet avenant acte également l'ouverture d'une période de suspension des tests de ratios financiers prévus au contrat initial jusqu'à fin 2011, avec la mise en place de la mesure annuelle d'un ratio de liquidité.

Du fait de la clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de certains ratios financiers, et certains de ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2009, les en-cours sur le contrat d'emprunt syndiqué avaient alors été présentés en dettes financières à court terme dans leur intégralité. Suite à la signature de l'avenant en juin 2010, les dettes financières sont désormais présentées conformément à leurs échéances contractuelles.

Note 2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de :

- Prudence
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices comptables
- Permanence des méthodes comptables.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans, en fonction de leur durée d'utilité.

Les modèles et dessins sont amortis sur 5 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement. S'il s'avère que sa valeur d'usage est inférieure à sa valeur d'origine, une dépréciation est constatée le cas échéant.

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
- Structure	40 ans
- Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions	
- Structure	10 à 40 ans
- Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en produits et charges exceptionnels sur opérations en capital.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

2.3 Immobilisations financières

- **Titres de participation**

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition en valeur historique. Il inclut les coûts d'acquisition des titres tels que droits de mutation, commissions et honoraires directement attribuables à l'opération d'achat des titres. Ces frais sont incorporés au coût de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une période de 5 ans

En fin d'exercice, la valeur d'inventaire des titres est comparée à leur valeur d'utilité déterminée notamment en référence à la quote-part de situation nette détenue et les perspectives d'évolution de la société. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant. Lorsque cela s'avère nécessaire (en particulier en cas de situation nette négative des filiales), des provisions complémentaires sont comptabilisées en dépréciation des actifs intra-groupe (créances, comptes courants) et, si nécessaire, en provision pour risques et charges pour le complément.

- **Comptes courants et prêts consentis aux filiales**

Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les comptes courants en devises sont convertis en euros au cours de clôture. Les éventuels gains de change sont comptabilisés en écart de conversion et sont maintenus au bilan. Les éventuelles pertes de change donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte de change.

Les comptes courants font l'objet d'une dépréciation dans les cas décrits au paragraphe précédent. La part dépréciée des comptes courants en devises ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un écart de change.

- **Actions propres**

Les titres auto-détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions par le groupe sont comptabilisés en immobilisations financières. Ils sont valorisés au prix d'achat. A la fin de l'exercice, leur valeur d'inventaire est estimée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'achat, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

2.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion).
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état, est inférieure à la valeur comptable des stocks définis ci-dessus.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que des éléments sont de nature à faire présumer d'un risque réel et sérieux de non recouvrement d'une créance, une dépréciation des créances clients est constituée.

2.6 Conversion des opérations en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes n'ayant pas fait l'objet d'une couverture sont convertis au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances faisant l'objet d'une couverture de change sont converties au taux de couverture.

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation ne sont converties au taux de clôture qu'à hauteur de leur montant non déprécié.

2.7 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de placement est estimée sur la base des valeurs boursières à la date de clôture. Les titres sont provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

2.8 Provisions

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions pour risques et charges.

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

- **Provision pour garantie**

Ainsi Haulotte Group SA accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

- **Litiges**

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant été constituées pour couvrir les risques estimés.

- **Engagements de retraite**

Haulotte Group SA provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis-à-vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group SA dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

2.9 Résultat d'exploitation

- **Reconnaissance et nature du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires comprend la vente des biens et services, constituée notamment par :

- les ventes de nacelles réalisées auprès des filiales de distribution et de location du groupe
- les ventes directes auprès de certains clients
- les ventes de pièces détachées
- les prestations de services.

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 13

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

- **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation comprennent notamment les coûts d'achat matières, les coûts de production et les frais de structure.

2.10 Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement les variations de provisions sur titres et créances en comptes courants, les gains et pertes de change, les produits et charges d'intérêts sur compte courant, et les frais financiers liés aux emprunts.

2.11 Résultat exceptionnel

Les éléments non opérationnels et inhabituels dans leur nature et leur occurrence sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Conformément au PCG, le résultat exceptionnel comprend également les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires.

Note 3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes, n'est intervenu.

Note 4 IMMOBILISATIONS

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeurs brutes

En K€	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	7 037	594	733	6 898
Immobilisations incorporelles en cours	363	60	363	60
Terrains	1 466			1 466
Constructions	4 566			4 566
Installations générales	10 016	76	39	10 053
Matériels et outillages ⁽²⁾	29 568	250	3 900	25 918
Autres immobilisations corporelles	1 707	127	24	1 810
Immobilisations corporelles en cours	69	76	69	76
Total	54 792	1 183	5 128	50 847

Amortissements

En K€	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	3 652	763	693	3 722
Terrains				
Constructions	1 327	121		1 448
Installations générales	4 879	724	13	5 590
Matériels et outillages	23 509	1 165	3 586	21 088
Autres immobilisations corporelles	967	296	10	1 253
Total	34 334	3 069	4 302	33 101

⁽¹⁾ Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels. Elles incluent également un fonds de commerce de 168 K€. Le fonds commercial a été constitué lors de l'apport de l'activité d'Haulotte S.A. en 1995. Il ne donne lieu ni à amortissement ni à dépréciation.

⁽²⁾ Les cessions d'immobilisations corporelles concernent essentiellement du matériel faisant l'objet d'une location financière. A l'issue de la période de location, le matériel concerné est cédé au preneur selon les termes prévus au contrat.

Les frais de recherche et développement classés en charges d'exploitation se sont élevés au titre de l'exercice 2010 à 4592 K€.

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 15

4.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont ventilées de la façon suivante, en valeur brute:

En K€	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Titres de participation ⁽¹⁾	16 049	446		16 495
Créances rattachées à participation ⁽²⁾	298 976	42 488	72 398	269 066
Actions propres ⁽³⁾	14 690			14 690
Autres immobilisations financières	214			214
Total valeurs brutes	329 929	42 934	72 398	300 465
	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Dépréciations Titres de participation ⁽⁴⁾	4 531	1 697		6 229
Dépréciations Créances rattachées à part. ⁽⁵⁾	40 420	21 478	1 466	60 432
Dépréciations Actions propres ⁽⁶⁾	2 859		2 859	
Dépréciations autres immob. financières				
Total dépréciations	47 810	23 175	4 325	66 661
Total valeurs nettes	282 119			233 804

⁽¹⁾ Haulotte Group a procédé à une augmentation de capital pour les filiales Haulotte Cantabria et Haulotte Argentine au cours de l'exercice.

⁽²⁾ Les créances rattachées à des participations incluent 58 M€ de créances dont l'échéance est supérieure à 5 ans.

⁽³⁾ Le nombre d'actions propres détenues à la clôture est de 1 837 823 en 2010.

⁽⁴⁾ Haulotte Group a comptabilisé des dépréciations complémentaires sur les titres de ses filiales Horizon, Nove et ABM.

⁽⁵⁾ Les dépréciations complémentaires sur les comptes courants des filiales concernent essentiellement Haulotte Australie, Haulotte Cantabria, Haulotte Brésil et Haulotte USA.

⁽⁶⁾ La provision sur les actions propres a été reprise suite à la hausse du cours de l'action à la clôture.

4.3 Mouvements sur actions propres

La société n'a procédé à aucune acquisition d'actions propres en 2010.

Type	2010	2009
Nombre de titres achetés		
Valeur des titres achetés		
Prix unitaire moyen		
Liquidité		
Nombre de titres vendus		
Valeur de titres vendus origine		
Prix de vente des titres vendus		
Plus ou moins value		
Nombre de titres annulés		
Nombre de titres au 31/12	139 418	139 418
Valeur d'origine des titres au 31/12	1 506 773	1 506 773
Nombre de titres achetés		
Valeur des titres achetés		
Prix unitaire moyen		
Mandat		
Nombre de titres vendus		
Nombre de titres annulés	0	1 401 595
Nombre de titres au 31/12	1 698 405	1 698 405
Valeur d'origine des titres au 31/12	13 183 551	13 183 551
Nombre de titres au 31/12	1 837 823	1 837 823
Valeur d'origine titres au 31/12	14 690 324	14 690 324
Global		
Provision sur titres d'auto contrôle au 31/12*	0	(2 858 921)
Cours de clôture des titres au 31/12	11,59	6,31

* Sur la base du cours moyen du dernier mois

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 17

4.4 Liste des filiales et participations

<i>Entreprises Siège Social en K€</i>	<i>Capital Capitaux propres ⁽¹⁾</i>	<i>Taux de détention</i>	<i>Réserves et report à nouveau</i>	<i>Valeur brute Valeur nette des Titres</i>	<i>Avances</i>	<i>Dividendes encaissés d'affaires (2)</i>	<i>Chiffre d'affaires (2) Résultat</i>
ABM Industries SAS	520	100,00%	774	1 220	(645)		107
1 Beynost - France	728			728			(566)
Haulotte France Sarl	2 279	99,99%	(1 402)	2 309	6 553		36 805
93 Epinay sur Seine - France	(192)			0			(1 068)
Telescopelle SAS	37	100,00%	310	37	(324)		135
L'Horme - France	414			37			67
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.	1 242	100,00%	(231)	2 000			918
Chine	856			2 000			(152)
Haulotte Argentina SA	19	95,00%	(182)	119	1 350		2 721
Argentine	154			119			321
Haulotte Arges SRL	916	100,00%	2 240	1 100	20 442		7 753
Roumanie	1 409			1 100			(1 769)
Haulotte Australia Pty Ltd	0	100,00%	(2 960)	0	14 728		14 886
Australie	(5 377)			0			(2 199)
Haulotte Cantabria SL	2 740	99,99%	(9 747)	2 740	36 646		14 511
Espagne	(5 336)			0			(3 828)
Haulotte Do Brazil Ltda	23	99,98%	(2 417)	30	7 431		5 903
Brésil	(4 447)			0			(1 951)
Haulotte Hubarbeitsbuhnen GmbH	26	100,00%	11 608	26	(9 904)		17 027
Allemagne	11 680			26			46
Haulotte Iberica SL	310	98,71%	21 175	3	28 875		29 096
Espagne	8 304			3			(13 181)
Haulotte Italia Srl	100	99,00%	9 557	10	(985)		12 751
Italie	9 026			10			(631)
Haulotte Mexico SA de CV	3	95,00%	(1 655)	3	3 709		3 283
Mexique	(1 532)			0			121
Haulotte Middle East FZE	204	100,00%	2 515	199	1 702		6 550
Emirats Arabes	2 994			199			277
Haulotte Netherlands BV	20	100,00%	(1 549)	20	2 638		4 318
Pays-bas	(1 755)			0			(226)
Haulotte Polska SP Z.O.O.	101	100,00%	2 558	105			3 586
Pologne	2 485			105			(172)
Haulotte Scandinavia AB	11	100,00%	15 625	11	(7 568)		7 589
Suède	15 229			11			(382)
Haulotte Singapore Ltd.	0	100,00%	124	0	4 083		7 489
Singapour	(272)			0			(399)

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 18

Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.	644	100,00%	(639)	550	62	3 982
Chine	(276)			0		(276)
Haulotte UK Ltd	1	100,00%	(3 709)	2	24 293	12 883
Angleterre	(3 354)			0		353
Haulotte US Inc	2	100,00%	(12 731)	3	54 709	18 131
Etats Unis	(18 004)			0		(5 312)
Haulotte Vostok	70	100,00%	(256)	80		8 523
Russie	(815)			0		(638)
Horizon High Reach Limited	411	100,00%	2 061	5 065		3 207
Argentine	2 857			5 065		390
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.	100	91,00%	1 411	300	4 089	2 944
Espagne	1 136			300		(374)
NO.VE. S.R.L.	103	100,00%	293	564	18 304	9 948
Italie	230			564		(167)

⁽¹⁾ y compris Capital et Résultat.⁽²⁾ Le chiffre d'affaires présenté par filiale comprend les intérêts de locations financières.

Pour les filiales étrangères, les données présentées ont été converties au taux de clôture sauf pour le Chiffres d'Affaires et le résultat qui sont convertis au taux moyen.

Note 5 STOCKS

En K€	Stocks au 31/12/2010			Stocks au 31/12/2009		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières	8 962	(1 406)	7 556	9 822	(1 051)	8 771
En-cours	5 701		5 701	5 107		5 107
Produits finis	33 805	(1 275)	32 530	54 663	(828)	53 835
Marchandises	5 415	(1 468)	3 947	5 520	(1 273)	4 247
Total	53 883	(4 149)	49 733	75 112	(3 152)	71 960

Le niveau des stocks a globalement diminué de 31% en 2010. Les stocks de matières premières sont en recul de 14%. La baisse des stocks de produits finis de près de 40% s'explique par la baisse des volumes de machines en stocks.

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 19

Note 6 CREANCES CLIENTS

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients	50 542	42 307
Dépréciation	(9 192)	(8 829)
Créances clients nettes	41 350	33 478

La hausse du poste clients s'explique par de nouveaux contrats conclus et livrés en fin d'année.

Note 7 ECHEANCE DES CREANCES

Les créances se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à participations	269 066	207 813		61 253
Créances clients	50 542	43 890		6 652
Autres créances	28 358	2 299	26 059	
<i>Dont carry back</i>			26 059	

Carry back :

La société a opté pour le report en arrière des déficits et une créance d'impôt sur les sociétés a donc été constatée pour 12 148 K€ en 2010. Une créance avait déjà été constatée en 2009 pour 13 911 K€.

Note 8 COMPTE DE REGULARISATION

En K€	31/12/2010	31/12/2009
<u>Charges constatées d'avance</u>	672	565
Charges d'exploitation :	672	565
Charges financières :		
<u>Produits constatés d'avance</u>	70	Néant
<u>Ecarts de conversion actif</u>	8 193	11 010
Sur les créances	8 169	10 992
Sur les dettes	24	18
<u>Ecarts de conversion passif</u>	8 182	5 968
Sur les créances	8 177	5 957
Sur les dettes	5	11

Note 9 CHARGES A PAYER – PRODUITS A RECEVOIR**9.1 Charges à payer**

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	442	641
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 998	7 128
Dettes fiscales et sociales	1 287	1 777
Autres dettes	30	91
Total	10 757	9 637

9.2 Produits à recevoir

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés	2 344	2 562
Autres créances	1 125	669
Intérêts courus à recevoir	13	115
Total	3 482	3 346

Note 10 CAPITAUX PROPRES**Composition du capital (en €)**

En €	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Nombre de titres	31 191 669	22 460		31 214 129
Valeur nominale en euros	0,13	0,13		0,13
Capital social en euros	4 054 917	2 920		4 057 837

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 22

Tableau de variations des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2009	201 265
Augmentation Capital	3
Suppression actions propres	
Augmentation Prime d'émission	91
Diminution des Réserves suite à la suppression des actions propres	
Dividendes distribués	
Variations des provisions réglementées	(274)
Résultat de l'exercice	(26 746)
Capitaux propres au 31/12/2010	174 339

Note 11 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Dénomination sociale - siège social	Forme	Capital	% détenu
SOLEM 93 Epinay sur Seine - France	S.A.S	490	55,93

Note 12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2009	Dotations	Utilisations	Reprises devenues sans objet	31/12/2010
Provision pour garantie	1 204	3 185	1 204		3 185
Provision pour perte de change	11 010	8 193	11 010		8 193
Provision pour retraite	936	260	44		1 152
Autres provisions pour risques et charges	471			39	432
Total	13 621	11 638	12 258	39	12 962
Résultat d'exploitation		3 445	1 248		
Résultat financier		8 194	11 010		
Résultat exceptionnel			39		
Total		11 638	12 297		

Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 2.8 en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme soit au global un taux de 2%,
- un taux d'actualisation de 5%
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 65 ans pour les cadres, 63 ans pour les ETAM/ouvriers

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

Au 31 décembre 2010, la provision se compose comme suit :

- 960 milliers d'euros de provisions d'indemnités de départ à la retraite
- 192 milliers d'euros de provisions pour médailles du travail.

Note 13 EMPRUNTS

Emprunts auprès des établissements de crédit

En 2005, Haulotte Group a souscrit un emprunt syndiqué d'un montant de 330 000 K€ sur une durée de 7 ans. Il a été souscrit à un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Des avenants successifs sont venus modifier en 2006, puis en 2009 et enfin en juin 2010 – suite à la constatation au cours de l'exercice 2009 du non-respect de certains ratios financiers applicables à cet emprunt - le montant global et la décomposition des différentes tranches de ce crédit.

Les informations relatives au crédit syndiqué présentées ci-dessous précisent :

- le montant des lignes accordées par nature après renégociation en juin 2010 avec les partenaires bancaires (a)
- le solde effectivement dû au 31 décembre 2010 après tirage des différentes lignes accordées (b)
- le montant encore disponible par tranche pour tirage complémentaire (c)

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 24

		Montant total du crédit		
		(a)	(b)	(c)
Tranche A	Refinancement de la dette	70 000	34 995	
Tranche B	Financement des investissements ⁽¹⁾	70 000	56 000	
Tranche C	Financement des acquisitions	31 000	23 250	
Tranche D	Financement du BFR ^{(2) (3)}	80 000	38 500	36 500
TOTAL		251 000	152 745	36 500

⁽¹⁾ ligne de crédit diminuée de 50 000 K€ par l'avenant de juin 2010⁽²⁾ ligne de crédit augmentée de 50 000 K€ par l'avenant de juin 2010⁽³⁾ ligne de crédit maximum ramenée de 80 000 K€ à 75 000 K€ en juillet 2010, à 69 000 K€ en juillet 2011 et à 63 000 K€ en juillet 2012.

L'évolution des lignes de crédit sur l'exercice 2010 peut être résumée ainsi :

	Solde emprunts au 31/12/2009	Variation nette sur revolving	Variation	Remboursement suite avenant 06/2010	Diminution par remboursement échéance 07/2010	Solde emprunts au 31/12/2010
Tranche A	52 492				(17 497)	34 995
Tranche B	120 000			(50 000)	(14 000)	56 000
Tranche C	31 000				(7 750)	23 250
Tranche D	17 500	21 000				38 500
Sous total	220 992	21 000		-50 000	(39 247)	152 745
Autres	641		-107			534
Total	221 633	21 000	-107	-50 000	(39 247)	153 279

Comme indiqué dans la note 1, et en accord avec les nouvelles conditions de l'emprunt syndiqué, les tirages sur la tranche D qui étaient précédemment présentés parmi les découverts bancaires (solde de 17 500 K€ au 31 décembre 2009) ont été reclassés parmi les dettes financières et ventilés en fonction de leur échéances (au 31 décembre 2010, la totalité des 38 500 K€ tirés sur cette ligne sont à échéance à plus d'un an).

Les engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué sont présentés en note 23 « les engagements hors bilan ».

Pour se couvrir contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt Haulotte Group SA a mis en place des contrats d'échange de taux (note 29).

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 25

Emprunts et dettes financières diverses

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Prêts divers	420		200	220
Dépôts et cautionnements	58			58
Total	478		200	278

Note 14 ECHEANCE DES DETTES

Les dettes au 31 décembre 2010 se répartissent comme suit :

En K€	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	18 380	18 380		
Dettes fiscales et sociales	3 461	3 461		
Dettes sur immobilisations	800		800	
Autres dettes	25 117	25 117		
<i>Dont comptes courants</i>		25 086		

Les dettes représentées par des effets de commerce au 31 décembre 2010 s'élèvent à K€ 975 (31 décembre 2009 : K€ 1 312).

Note 15 ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Titres de participations	16 495	16 049
Créances rattachées à des participations	269 065	298 976
Créances clients et comptes rattachés	29 223	31 304
Autres Créances	0	0
Dettes sur immobilisations *	(800)	(1 400)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 593)	(4 390)
Autres dettes	(25 298)	(22 993)
CREANCES / (DETTES) NETTES	283 139	317 546

* Dettes sur acquisition de titres de notre filiale chinoise.

Conformément au règlement ANC n°2010-02 du 2 septembre 2010, nous vous confirmons l'existence de transactions significatives avec des parties liées. Néanmoins, ces dernières ont été conclues à des conditions normales de marché.

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 26

Note 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

En K€	France	Export	Total
Vente de matériel de manutention et de levage	27 072	66 461	93 531
Vente de services	1 177	3 637	4 815
Total	28 249	70 098	98 346

Note 17 PRODUITS ET CHARGES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation	77 427	77 145
Produits financiers	6 125	8 247
Charges financières	550	593

Note 18 RESULTAT EXCEPTIONNEL ET FINANCIER

18.1 Résultat financier

En K€	Résultat 31/12/2010	Résultat 31/12/2009
Provisions des titres et créances rattachées à des participations	(21 709)	(28 622)
Intérêts de découverts et comptes courants	5 575	7 654
Intérêts d'emprunts et commissions sur prêt	(6 950)	(5 266)
Résultat de change : gains, pertes, variation de provisions	6 009	9 547
Le détail par devises est le suivant :		
USD	2 916	
GBP	1 784	
AUD	1 314	
PLN	(5)	
	6 009	
Actions propres	2 859	904
Produit des valeurs mobilières de placement	76	147
Abandon de créances	(400)	(8 097)
Intérêts de retard et escomptes	20	187
Total	(14 520)	(23 546)

18.2 Résultat exceptionnel

En K€	Charges 31/12/2010	Produits 31/12/2010	Charges 31/12/2009	Produits 31/12/2009
Amendes et pénalités	3		47	
Provision pour contentieux		39	113	32
Autres charges/produits exceptionnels	213	18	240	749
Malus/Bonus sur actions propres	0		0	
Résultat de cession des immobilisations corporelles	393	367	1583	1 317
Résultat de cession des immobilisations financières	0		0	
Amortissements exceptionnels			258	
Amortissements dérogatoires	178	452	303	1 621
Total	787	876	2 544	3 719

**Note 19 REPARTITION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET
RESULTAT EXCEPTIONNEL**

En K€	Résultat avant IS	IS 33,33%	Résultat après IS
Résultat courant	(39 189)	12 384	(26 805)
Résultat exceptionnel	88	(29)	59
Total	(39 101)	12 355	(26 746)

La répartition de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel a été déterminée en recalculant un résultat fiscal courant et un résultat fiscal exceptionnel auquel a été appliqué le taux d'impôt.

Note 20 SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Base	Impôt différé
<u>Charges comptabilisées non déductibles fiscalement</u>		
Participation des salariés		
Organic	156	52
Dépréciation des stocks	3 150	1 050
Dépréciation des créances clients	2 881	960
Provision pour retraite	960	320
<u>Produits latents taxés et non constatés en résultat</u>	8 182	2 727
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	15 329	5 109

Note 21 INTEGRATION FISCALE

Haulotte Group SA est à la tête du groupe d'intégration fiscale comprenant au 31 décembre 2010 les sociétés Haulotte France, ABM Industries, Télescopelle et Haulotte Services.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt supportée par les filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Note 22 SOMMES ALLOUEES AUX DIRIGEANTS

Ces sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 589 K€ à la charge de la Société pour l'exercice écoulé, contre 696 K€ en 2009.

Ce montant provient de la refacturation par la société SOLEM de la quote part de prestation effectuée pour la Société par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte de la Société.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé entre la société SOLEM et la société, le coût de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice d'anciens dirigeants.

Note 23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 Engagements liés au crédit bail

Redevances payées et perçues

En K€	redevances payées		redevances perçues	
	exercice	cumulées	exercice	cumulées
Biens mobiliers détenus par Haulotte Group SA			12	40 875
Total			12	40 875

Redevances restant à percevoir

En K€	Total	à un an au plus	et - de 5 ans	à plus de 5 ans	Valeur résiduelle fin contrat	Total engagement
Biens mobiliers détenus par Haulotte Group SA	17	8	9		4	21
<i>dont frais financiers</i>	2					2
Total	18	8	9		4	21
					Engagement net :	17

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 30

23.2 Autres engagements donnésEngagements de poursuite de loyers

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients défaillants en ce qui concerne le paiement des loyers.

En K€	31/12/2010	31/12/2009
- de 1 an	5 377	4 562
de 1 an à 5 ans	6 050	6 921
5 ans et plus		
Total	11 427	11 483

Pool de risques

Les engagements sur pool de risques sont relatifs à des ventes de nacelles à des organismes financiers qui louent les nacelles Haulotte Group SA à des clients finaux et pour lesquelles Haulotte Group SA a donné une garantie limitée à un certain pourcentage du volume d'affaires réalisé par ces organismes. Les montants portés en engagements hors bilan reprennent la quote part de loyers restant à payer par les clients finaux pour laquelle Haulotte Group SA s'est porté garant.

dont 372 K€ donnés à Haulotte Polska
dont 577 K€ donnés à Haulotte Ibérica
dont 152 K€ donnés à Haulotte UK
dont 464 K€ donnés à Haulotte USA
dont 388 K€ donnés à Haulotte Australia
dont 692 K€ donnés à Haulotte Italie
dont 85 K€ donnés à Haulotte Singapour

En K€	31/12/2010	31/12/2009
- de 1 an	1 552	4 600
de 1 an à 5 ans	1 178	6 902
5 ans et plus		
Total	2 730	11 502

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 31

Engagements de rachat donnés auprès des organismes de financement des clients

Il s'agit de l'engagement donné par la Société à un organisme financier de se substituer aux clients dans le cas où ceux-ci ne lèvent pas l'option d'achat.

Dont 630 K€ donnés à Haulotte France

Dont 7 086 K€ donnés à Haulotte Ibérica

Dont 1 647 K€ donnés à Haulotte Polska

En K€	31/12/2010	31/12/2009
- de 1 an	3820	1 593
de 1 an à 5 ans	5539	9 622
5 ans et plus	4	
Total	9 363	11 215

Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :		
Nantissement du fonds de commerce, matériel et titres de participations Haulotte UK	152 745	220 992

Engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué

Les engagements consentis au pool bancaire dans le cadre du crédit syndiqué sont les suivants :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.
- nantissement des titres de la société Haulotte UK
- nantissement des titres de la société Equipro Inc.

23.3 Passifs éventuels

Au cours du premier semestre 2008, un fournisseur a notifié à Haulotte Group une réclamation d'un montant de 7 M€ pour une rupture abusive de son contrat d'approvisionnement de matières premières. Lors des plaidoiries de décembre 2010, il a ramené ses prétentions à un montant de 3,7 M€. Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes, la société estimant que cette demande est non justifiée d'un point de vue juridique et économique et n'est d'ailleurs pas étayée par le fournisseur.

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 32

Note 24 ENGAGEMENTS REÇUS

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Engagement reçu de Télescopelle bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.	1 450	1 450
Engagement reçu de UK Platforms bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 4 085 K GBP soit 5 911 K€.	5 911	5 911
Engagement reçu de UK Platforms bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 3 900K GBP soit 4 330 K€.	4 330	4330
Engagement reçu de Nove bénéficiaire d'un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour 400KEUR.	400	

Note 25 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES

	Plan N° 3
Date du conseil d'administration	8-juil-03
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	159 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	-
Point de départ d'exercice des options	8-juil-07
Date d'expiration	8-juil-10
Prix de souscription ou d'achat	4,19 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	107 260

Le plan N°3 s'est achevé le 8 juillet 2010. A la clôture, aucun plan de souscription d'actions n'est en cours.

Note 26 EFFECTIF MOYEN

	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	187	198
E.T.D.A.M.	127	139
Ouvriers	323	345
Total	637	682

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 33

Note 27 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Au 31 décembre 2010, le montant des droits acquis et non exercés de Haulotte Group SA au titre du droit individuel à la formation s'élève à 590 K€ pour un total de 45 928 heures.

Note 28 EXPOSITION DE LA SOCIETE AU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change auquel est exposée la société porte essentiellement sur des créances en dollars us, en dollars australien et en livre sterling. Elle couvre partiellement son risque en procédant éventuellement à des achats à terme des devises concernées et à l'aide d'une couverture en dollars us.

Créances (nettes de dépréciations), dettes et engagements significatifs libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture de change.

Risque de change en K€	Devises				
	AUD	BRL	GBP	USD	PLN
BILAN					
Créances ⁽¹⁾	11 893		64 770	69 446	
dont créances groupe	11 866		64 028	50 414	
dont créances hors groupe	27		742	19 032	
<hr/>					
Dettes ⁽²⁾	75			1 664	4
dont dettes groupe	75			939	
dont dettes hors groupe				725	4
<hr/>					
HORS BILAN ⁽³⁾					
engagements donnés hors groupe	388	103	784	475	
engagements donnés groupe					

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

⁽²⁾ Dettes financières, dettes d'exploitation, autres

⁽³⁾ Il s'agit des engagements de poursuite de loyers et de pools de risque mentionnés au paragraphe 23.2

Haulotte Group SA

Etats financiers sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 34

Créances, dettes et engagements significatifs libellés en devises qui font l'objet d'une couverture de change.

Risque de change en K€	Devises				
	AUD	AED	GBP	USD	DZD
BILAN					
Créances ⁽¹⁾				12 425	
dont créances groupe				12 425	
dont créances hors groupe					

⁽¹⁾ Créances financières, créances d'exploitation

Les créances en dollars sont couvertes au taux de 1,1204 €

Note 29 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

La société a contracté des swaps de taux d'intérêts ayant une échéance allant de 1 à 5 ans. La valorisation de ces instruments sur le marché financier présente une position nette défavorable de 4 423 K€

Note 30 TABLEAU DE FINANCEMENT

	2010	2009
Résultat net	(26 746)	(27 040)
Amortissements & provisions	20 987	17 070
Plus values de cession	27	(266)
Marge brute d'autofinancement	(5 732)	(10 236)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	16 616	64 993
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	10 884	54 757
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et financières	28 062	(41 107)
Cessions d'immobilisations	367	1 867
Créances et dettes sur immobilisations		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	28 429	(39 240)
Emissions d'emprunts	21 441	50 761
Remboursements d'emprunts	(90 088)	(9 338)
Augmentations de capital en numéraire	94	9
Dividendes versés aux actionnaires		(6 457)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(68 553)	34 975
Variations de trésorerie	(29 240)	50 492
Trésorerie d'ouverture	34 907	(15 584)
Autre variation *	(17 500)	
Trésorerie de clôture	23 167	34 907

* correspond au reclassement de la ligne revolving en emprunts dans le cadre de la renégociation menée avec les banques (voir notes 1 et 13)



III / COMPTES CONSOLIDES

HAULOTTE GROUP

Etats financiers consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010



BILAN CONSOLIDE – ACTIF*En milliers d'euros*

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Ecarts d'acquisition	8	20 439	19 239
Immobilisations incorporelles	9	5 281	5 906
Immobilisations corporelles	10	102 842	96 134
Actifs financiers	11	1 203	1 203
Impôts différés actifs	27	4 281	3 956
Clients sur opérations de financements > 1 an	13	20 835	38 399
Autres actifs non courants*	14	26 078	13 911
ACTIFS NON COURANTS (A)		180 959	178 748
Stocks	12	129 225	207 034
Clients	13	68 227	66 682
Clients sur opérations de financements < 1 an	13	7 750	15 128
Autres actifs courants	14	15 344	9 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	34 446	65 845
Instruments dérivés	18	1 941	3 368
ACTIFS COURANTS (B)		256 933	367 620
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES (C)		-	-
TOTAL DES ACTIFS (A+B+C)		437 892	546 368

* La créance de carry-back d'impôt sur les sociétés que détient la société mère Haulotte Group SA a été reclassée parmi les actifs non courants au 31 décembre 2010, et pour plus de lisibilité le reclassement équivalent a été opéré pour les données comparatives au 31 décembre 2009 – voir Note 14.

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

En milliers d'euros

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Capital	19	4 058	4 055
Primes d'émission	19	92 043	91 953
Réserves et résultat consolidés		89 550	129 034
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe) (A)		185 650	225 042
Intérêts minoritaires (B)		75	290
CAPITAUX PROPRES (de l'ensemble consolidé)		185 725	225 332
Dettes financières à long terme	21	130 411	26 626
Impôts différés passifs	27	5 223	3 459
Provisions	23	1 994	1 851
PASSIFS NON COURANTS (C)		137 628	31 936
Fournisseurs	25	26 016	24 262
Autres créiteurs	26	20 659	12 707
Dettes financières à court terme	21	52 523	240 610
Provisions	23	10 541	5 391
Instruments dérivés	18	4 800	6 130
PASSIFS COURANTS (D)		114 539	289 100
PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES (E)		-	-
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES (A+B+C+D+E)		437 892	546 368

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	Note	31/12/2010		31/12/2009	
Produits des activités ordinaires	28	250 030	100%	202 028	100%
Coûts des ventes	29	(221 120)	-88.4%	(185 362)	-91.8%
Frais commerciaux		(21 945)	-8.8%	(24 335)	-12.0%
Frais administratifs et généraux	30	(52 726)	-21.1%	(53 356)	-26.4%
Frais de recherche et développement	31	(5 350)	-2.1%	(5 274)	-2.6%
Gains / (Pertes) de change	32	7 249	2.9%	4 390	2.2%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(43 862)	-17.5%	(61 909)	30.64%
Autres produits et charges opérationnels	35	(2 769)	-1.1%	(1 451)	-0.72%
RESULTAT OPERATIONNEL		(46 631)	-18.7%	(63 359)	-31.36%
Coût de l'endettement financier net	36	(6 146)	-2.5%	(5 376)	-2.7%
Autres produits et charges financiers		135	0.0%	(70)	0.0%
RESULTAT AVANT IMPOTS		(52 642)	-21.1%	(68 797)	-34.1%
Impôts sur le résultat	37	10 417	4.2%	13 110	6.4 %
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(42 225)	-16.8%	(55 687)	-27.5 %
dont Résultat net part du groupe		(41 928)	-16.7%	(55 326)	-27.4 %
dont Résultat net part des minoritaires		(297)	-0.1%	(361)	-0.1 %
<i>Résultat net par action</i>	39	(1,43)		(1,89)	
<i>Résultat net dilué par action</i>	39	(1,43)		(1,88)	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE*En milliers d'euros*

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	(42 225)	(55 687)
Ecarts de conversion relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger	2 281	4 327
Ecarts de conversion des états financiers des filiales	(549)	(3 825)
Total des autres éléments du résultat global	1 732	502
Total du résultat global	(40 493)	(55 185)
dont part du Groupe	(40 210)	(54 843)
dont part des minoritaires	(283)	(342)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES*En milliers d'euros*

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'ensemble consolidé		(42 225)	(55 687)
Dotations aux amortissements		18 944	17 416
Dotations / (Reprises) sur provisions (sauf sur actif circulant)		5 421	(962)
Variation de la juste valeur des instruments financiers		97	(822)
Pertes et gains de change latents*		(5 916)	(11 748)
Variation des impôts différés		630	866
Plus et moins values de cession		(864)	24
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES		(23 913)	(50 913)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	41	74 373	71 512
Variation des créances sur opérations de financement	42	6 776	11 476
FLUX NET DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		57 236	32 075
Acquisitions d'immobilisations		(14 977)	(29 186)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		2 640	2 062
Incidences des variations de périmètre		(251)	-
Variation des dettes sur immobilisations		(661)	(138)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(13 249)	(27 262)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	(6 458)
Augmentations de capital en numéraire		92	0
Emissions d'emprunts		21 757	60 983
Remboursements d'emprunts		(92 834)	(13 263)
(Achats) /Ventes d'actions propres		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(70 985)	41 262
VARIATION DE TRESORERIE		(26 998)	46 075
Trésorerie ouverture	43	47 620	1 260
Trésorerie variation cours devises		664	285
Autres variations**		9 503	-
Trésorerie clôture	43	30 789	47 620
VARIATION DES COMPTES DE TRESORERIE		(26 998)	46 075

* Pour une meilleure lisibilité du tableau de flux, l'impact des pertes et gains de change latents dans le résultat est mentionné de façon distincte.

** Les autres variations correspondent au reclassement des lignes revolving du Groupe en emprunts dans le cadre des renégociations menées avec les banques – voir Note 4d) et 21

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves Conso- lidées	Résultat de l'exercice	Actions propres	Ecart de conversion	Total part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total
Situation au 1^{er} janvier 2009	4 237	91 945	237 567	31 963	(60 112)	(19 267)	286 332	634	286 966
Annulation d'actions d'auto- contrôle	(182)		(4 275)		4 457		-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2008			31 963	(31 963)			-	-	-
Dividendes distribués par la société consolidante			(6 457)				(6 457)	-	(6 457)
<i>Résultat net de l'exercice</i>				(55 326)			(55 326)	(361)	(55 687)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>						483	483	19	502
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(55 326)		483	(54 843)	(342)	(55 185)
Autres mouvements		8					8	-	8
Situation au 31 décembre 2009	4 055	91 953	258 798	(55 326)	(55 655)	(18 784)	225 042	290	225 332
Augmentation de capitale de la société mère	3	89					92	-	92
Affectation du résultat de l'exercice 2009			(55 326)	55 326			-	-	-
Dividendes distribués par la société consolidante							-	-	-
<i>Résultat net de l'exercice</i>				(41 928)			(41 928)	(297)	(42 225)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>						1 718	1 718	14	1 732
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(41 928)		1 718	(40 210)	(283)	(40 493)
Autres mouvements			726				726	68	794
Situation au 31 décembre 2010	4 058	92 042	204 195	(41 928)	(55 655)	(17 066)	185 650	75	185 725

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1	Informations générales	10
Note 2	Résumé des principales méthodes comptables	10
2.1	Base de préparation des états financiers	10
2.2	Estimations et jugements comptables déterminants	11
2.3	Méthodes de consolidation	13
2.4	Traitement des comptes et transactions intercompagnies	13
2.5	Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères	13
2.6	Conversion des opérations en devises	13
2.7	Regroupements d'entreprises	14
2.8	Information sectorielle	14
Note 3	Principes et méthodes d'évaluation des principaux agrégats du bilan.....	15
3.1	Ecarts d'acquisition.....	15
3.2	Immobilisations incorporelles.....	15
3.3	Immobilisations corporelles.....	16
3.4	Actifs financiers.....	17
3.5	Stocks et en-cours	18
3.6	Créances clients	18
3.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
3.8	Actions propres.....	21
3.9	Plans d'options de souscriptions d'actions	21
3.10	Engagements de retraite et assimilés	22
3.11	Provisions	22
3.12	Emprunts.....	22
3.13	Impôts différés	23
Note 4	Gestion des risques financiers.....	23
Note 5	Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat	25
5.1	Reconnaissance des produits.....	25
5.2	Coûts des ventes.....	25
5.3	Frais commerciaux.....	25
5.4	Frais administratifs et généraux	25
5.5	Frais de recherche et développement	25
5.6	Autres produits et charges opérationnels	26
5.7	Résultat opérationnel courant	26
5.8	Coût de l'endettement financier net	26
5.9	Autres produits et charges financiers	26
5.10	Résultats par action.....	26
Note 6	Périmètre de consolidation.....	27
Note 7	Variations de périmètre.....	28
Note 8	Ecarts d'acquisition	28
Note 9	Immobilisations incorporelles.....	30
Note 10	Immobilisations corporelles	30
Note 11	Actifs financiers.....	31
Note 12	Stocks et en-cours.....	31
Note 13	Créances clients et comptes rattachés	32

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 9

Note 14	Autres actifs.....	34
Note 15	Créances par échéance	34
Note 16	Gestion du risque de change	35
Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	35
Note 18	Instruments dérivés	35
Note 19	Capital social et primes d'émission	36
Note 20	Plans d'options de souscription d'actions réservés aux salariés	37
Note 21	Emprunts et dettes financières.....	38
Note 22	Gestion du risque de taux.....	40
Note 23	Provisions.....	40
Note 24	Engagements de retraite et assimilés.....	41
Note 25	Dettes par échéance	42
Note 26	Autres créditeurs.....	42
Note 27	Impôts différés.....	43
Note 28	Produits des activités ordinaires.....	43
Note 29	Coûts des ventes	44
Note 30	Frais administratifs et généraux.....	44
Note 31	Frais de recherche et développement	44
Note 32	Gains et pertes de change	44
Note 33	Charges par nature du résultat opérationnel courant.....	45
Note 34	Charges de personnel.....	45
Note 35	Autres produits et charges opérationnels	45
Note 36	Coût de l'endettement financier net.....	46
Note 37	Impôts sur les résultats.....	46
Note 38	Rapprochement entre charge d'impôt réelle et théorique.....	47
Note 39	Résultats par action	47
Note 40	Information sectorielle.....	48
Note 41	Détail de la variation du besoin en fonds de roulement.....	53
Note 42	Détail de la variation des créances sur opérations de financement	53
Note 43	Composantes de la trésorerie	53
Note 44	Transactions avec les parties liées	54
Note 45	Engagements hors bilan	54
Note 46	Engagements hors bilan donnés dans le cadre du Droit individuel à la formation.....	55
Note 47	Effectif moyen du Groupe	55

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 10

Note 1 Informations générales

Haulotte Group S.A. fabrique et distribue par l'intermédiaire de ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») des nacelles et des plateformes élévatrices de personnes.

Haulotte Group est également présent sur le secteur de la location de matériel d'élévation de personnes et de levage.

Haulotte Group S.A. est une société anonyme enregistrée à Saint-Etienne (France) et son siège social est à L'Horme. La société est cotée à la Bourse de Paris Compartiment B (Mid-caps).

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Haulotte Group S.A. le 9 mars 2011. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf mention particulière, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation des états financiers

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et en application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Amendements et interprétations aux normes publiées entrant en vigueur en 2010

L'application depuis le 1^{er} janvier 2010 des normes, amendements et interprétations suivants est sans impact sur les états financiers du Groupe :

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels
- IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises
- IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Amendement : éléments éligibles à une opération de couverture

Le Groupe n'est pas concerné par les autres textes adoptés par l'Union européenne et applicables obligatoirement depuis le 1^{er} janvier 2010.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 11

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

Les normes, amendements et interprétations concernant Haulotte Group applicables de manière anticipée au 1^{er} janvier 2010 sont les suivants :

- IAS 24 révisée – Informations relatives aux parties liées.

Les autres normes, amendements et interprétations applicables par anticipation au 1^{er} janvier 2010 ne s'appliquent pas au Groupe.

Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

La loi de Finances pour 2010 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives de la Taxe Professionnelle actuelle,
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée issue des comptes sociaux.

Haulotte Group comptabilisait la taxe professionnelle en charges opérationnelles et considère à ce stade que la nouvelle réglementation fiscale constitue essentiellement une modification des modalités de calcul de l'impôt local français sans en changer fondamentalement la nature. En conséquence, ces deux nouvelles contributions seront classées en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu en 2009 pour la taxe professionnelle.

2.2. Estimations et jugements comptables déterminants

2.2.1 Hypothèses clés et appréciations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements jugés raisonnables au vu des circonstances. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les aspects suivants :

- les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition (cf. note 3.1),
- l'appréciation du risque de contrepartie client : l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients (cf note 3.6) se fonde sur la capacité du Groupe à récupérer les équipements en cas de défaillance du client et à les écouler à une valeur déterminée. Cette valeur de revente est estimée sur la base de l'historique des ventes de machines d'occasion réalisées par le Groupe depuis plusieurs années. La cohérence de ces valeurs avec les cotations des actifs d'occasion généralement admises sur le marché est également vérifiée.

Il n'existe pas à ce jour d'éléments susceptibles de remettre en cause l'évaluation de cette valeur recouvrable et notamment la validité des cotes des équipements d'occasion. Toutefois, une dégradation à l'avenir des valeurs de marché des machines d'occasion est susceptible d'entraîner la constatation de dépréciations complémentaires des comptes clients,

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 12

- la valeur de réalisation des stocks (cf. note 3.5): la valeur nette de réalisation des stocks d'encours et de produits finis au 31 décembre 2010 déterminée sur la base de transactions observées et fonction du millésime de fabrication des machines, reste nettement supérieure à leur coût de revient,
- l'appréciation du caractère préférentiel des valeurs résiduelles garanties: le traitement comptable associé aux transactions assorties de telles garanties (cf. note 3.6.2) repose sur le postulat quasiment systématiquement vérifié à ce jour de l'attractivité de l'option de rachat de l'équipement à la valeur résiduelle offerte au client par rapport aux valeurs observées sur le marché de l'occasion. Si ce postulat n'était plus confirmé, le traitement comptable des transactions futures devrait être adapté en conséquence.

Les valeurs nettes de réalisation des stocks ainsi que la valeur de revente par le Groupe des équipements en cas de reprise des machines aux clients défaillants ont été déterminées afin de tenir compte du délai nécessaire à l'écoulement des stocks actuels.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernent également les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 3.3),
- l'évaluation des provisions, notamment pour garantie constructeur (cf. note 3.11) et pour engagements de retraites (cf. note 3.10),
- l'évaluation des plans de stocks options dont le paiement est fondé en actions (cf. note 3.9),
- la reconnaissance d'impôts différés actifs (cf. note 3.13).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

2.2.2 *Evaluation des risques et incertitudes significatives pouvant avoir un impact significatif sur Haulotte Group*

L'environnement économique de l'année 2010 reste difficile. Dans un marché qui est loin d'avoir retrouvé son niveau d'équilibre, les ventes annuelles ont cependant montré une progression significative sur toutes les zones géographiques entre 2009 et 2010, et plus particulièrement en Asie-Pacifique et en Amérique Latine. La fin de l'exercice a confirmé la tendance enregistrée depuis le printemps 2010 avec une activité commerciale en hausse régulière.

Le bon niveau des ventes sur le second semestre 2010 a permis de baisser significativement les stocks de produits finis. La hausse sensible du carnet de commande à fin janvier, reflet d'une activité commerciale plus soutenue ces derniers mois et le dynamisme retrouvé de certains marchés devraient permettre à l'activité 2011 d'Haulotte Group de poursuivre sa croissance sur un rythme voisin de celui de 2010. Les enjeux importants pour 2011 seront le retour à l'équilibre opérationnel et la restauration des marges.

Au 31 décembre 2010, l'encours sur les lignes de crédit syndiqué se monte à 152,7 M€, et le montant disponible pour tirage complémentaire s'élève à 36,5 M€ (voir le détail en note 21). La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à la fin de l'exercice à 34,4 M€. Suite à la rupture du respect des ratios financiers intervenue sur le second semestre 2009, Haulotte Group est parvenu à un accord avec ses banquiers qui s'est concrétisé par la signature d'un avenant au contrat de crédit syndiqué en juin 2010, fixant les nouvelles conditions applicables sur ce crédit jusqu'à son échéance de juillet 2013. Les échéances de remboursement pour 2011 et 2012 s'élèvent à 45,2 M€ chacune, ce qui ne devrait pas présenter de risque de liquidité pour le Groupe.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 13

2.3. Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles Haulotte Group S.A. dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 6.

2.4. Traitement des comptes et transactions intercompagnies

Les comptes et transactions entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

2.5. Méthode de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise fonctionnelle de la société consolidante, Haulotte Group S.A., est l'Euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (Euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les règles suivantes :

- Conversion des éléments d'actif et de passif au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Conversion des éléments du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice (moyenne des 12 taux mensuels) à moins que les cours de change connaissent des fluctuations importantes et qu'en conséquence, l'utilisation du cours moyen pour une période ne soit pas appropriée.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres et ventilées entre la part du Groupe et la part des minoritaires.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés des capitaux propres en résultat de la période (comme un ajustement de reclassement) lors de la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Ils doivent donc être libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et être convertis au cours de clôture.

2.6. Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de la clôture à chaque arrêté comptable.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes de change » du résultat opérationnel à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 14

2.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, ce coût intègre également tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.
- Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels identifiables constatés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat (cf. note 3.1).

2.8. Information sectorielle

Le Groupe a identifié le principal décideur opérationnel de l'entité comme étant le Comité Exécutif. Le Comité revoit le reporting interne du Groupe afin d'évaluer sa performance et de décider de l'allocation des ressources. Sur la base de ce reporting, la direction a déterminé les secteurs opérationnels.

Le Comité analyse l'activité à la fois d'un point de vue géographique et en fonction des principales branches d'activité du Groupe. Ces branches d'activité sont :

- la fabrication et la commercialisation de matériel de levage,
- la location de matériel de levage,
- les services (pièces de rechange, réparations et financement).

Par ailleurs, ces activités sont, d'une manière globale, analysées sur une base géographique (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie/Pacifique).

Le reporting interne utilisé par le Comité Exécutif est basé sur la présentation comptable des comptes suivant les principes IFRS, et inclut l'ensemble des activités du Groupe.

Les principaux indicateurs de performance revus par le Comité Exécutif sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, la charge d'amortissement. Par ailleurs, le Comité suit les principaux agrégats du bilan : immobilisations corporelles, créances clients, créances sur opérations de financement, stocks, fournisseurs, emprunts.

Les éléments relatifs au résultat financier ou plus généralement non opérationnels, ainsi que le suivi des éléments spécifiques à la consolidation (impôts...) sont suivis de manière centrale sans être décomposés par activité ou secteur géographique et ne sont donc pas inclus dans cette information sectorielle.

Le Groupe n'a pas identifié de clients représentant plus de 10% de ses produits des activités ordinaires.

Note 3 Principes et méthodes d'évaluation des principaux agrégats du bilan

3.1. Ecarts d'acquisition

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

L'écart d'acquisition négatif, ou badwill est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice d'acquisition et au plus tard dans un délai de 12 mois, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais soumis à un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Trois UGT ont été définies par le Groupe :

- UGT Amérique du Nord regroupant les filiales Haulotte US et BilJax,
- Les filiales de location du Groupe représentant chacune une UGT indépendante,
- Les filiales de production et de distribution du Groupe regroupées au sein d'une même UGT.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur. Les bases d'évaluation de la valeur d'utilité reposent sur des business plan établis sur 5 ans dont les flux sont extrapolés au-delà et actualisés, ou pour certaines filiales de location sur l'estimation de la valeur de marché des actifs de location.

Les dépréciations des goodwills sont irréversibles.

Les produits et charges résultant respectivement de la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs et des dépréciations des écarts d'acquisition positifs sont enregistrés en autres charges et produits opérationnels.

3.2. Immobilisations incorporelles

a) Frais de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (conception de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet est établie,
- la direction montre son intention d'achever le projet,
- l'entité a la capacité d'utiliser ou de vendre cet actif incorporel,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- il existe des ressources techniques, financières appropriées pour achever le projet,
- le coût de cet actif peut être mesuré de manière fiable.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 16

Les autres dépenses de développement ne remplissant pas ces critères sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont réalisées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés en immobilisations au cours des périodes ultérieures.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif soit entre 2 et 5 ans.

Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore totalement amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation, dès lors que des indices de pertes de valeur (avantages économiques obtenus inférieurs à ceux projetés initialement) sont identifiés. Une comparaison entre la valeur capitalisée des coûts de développement et les flux de trésorerie projetés sur un horizon entre 2 et 5 ans est réalisée afin de déterminer le montant éventuel de la dépréciation à constater.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 7 ans.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition net des remises et frais engagés pour mettre l'actif en état de marche ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations sont amorties sur leur base amortissable (valeur brute moins valeur résiduelle), à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement s'effectue sur la durée d'utilité représentant le rythme de consommation des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à la valeur recouvrable lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est mis au rebut.

Conformément à la norme IAS 17, les acquisitions d'immobilisations effectuées sous forme de crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour leur juste valeur, ou si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location et amorties selon les mêmes durées que celles décrites ci-dessous. Si les contrats transfèrent à Haulotte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, ils correspondent alors aux principaux indicateurs retenus par la norme IAS 17 (option d'achat, durée du bail représentative de la durée de vie du bien, valeur actualisée des paiements minimaux proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail).

Les paiements au titre de la location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 17

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire compte tenu de leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durée
Bâtiments industriels :	
Structure	30 à 40 ans
Autres composants	10 à 30 ans
Aménagements des constructions	
Structure	10 à 40 ans
Autres composants	5 à 20 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Autres installations et outillages	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture.

Les plus ou moins values de cessions des immobilisations sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels.

3.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Les actifs détenus jusqu'à échéance
- Les actifs évalués en juste valeur par le résultat
- Les actifs disponibles à la vente
- Les prêts et créances (hors clients).

Le Groupe porte essentiellement des actifs financiers de la catégorie 4 soit « les prêts et créances ». Ils sont comptabilisés à la juste valeur du prix payé ajusté des coûts d'acquisition à la date d'entrée et au coût amorti à chaque clôture, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute perte de valeur de ces actifs est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe font l'objet d'une note distincte (note 4).

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 18

3.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure :

- Le coût des stocks de matières et fournitures correspond à leur coût d'acquisition, la méthode du coût unitaire moyen pondéré est utilisée,
- Le coût des stocks de produits finis et en-cours incorpore les charges directes et indirectes de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale),
- Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (pièces de rechanges) ou à leur valeur de reprise (machines d'occasion),
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé aux conditions normales d'exploitation, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente du bien ou de sa remise en état.

Une dépréciation est constatée quand la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des stocks définies ci-dessus.

3.6. Créances clients

Quatre cas sont à distinguer :

- Les créances issues de transactions dont le financement est assuré directement par les clients (3.6.1) sans que le Groupe n'accorde de garantie aux établissements financiers assurant le financement de ces clients.
- Les créances issues de transactions pour lesquelles Haulotte Group accorde des garanties à l'organisme de financement du client (3.6.2).
- Les créances issues de contrats de location financement avec Haulotte Group (3.6.3).
- Les créances issues de transactions de crédit bail adossé (3.6.4).

Ces types de transactions relèvent de traitements comptables différents détaillés ci-après.

3.6.1 *Ventes sans garantie accordée par le Groupe*

Les créances sont enregistrées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Elles sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du TIE, déduction faite des dépréciations.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation dès lors que des éléments faisant présumer un risque réel et sérieux de non recouvrement sont identifiés. La dépréciation est calculée en comparant la valeur de la créance à la date à laquelle le risque de non recouvrement est identifié et la valeur des équipements représentatifs de la créance à cette même date. Cette politique de dépréciation repose sur les deux éléments suivants :

- les biens représentatifs des créances peuvent être récupérés par Haulotte Group en cas de défaillance du client, ceci étant contractuellement défini,
- une connaissance précise des valeurs de marché des équipements.

Ces valeurs de marché sont estimées sur la base d'historique de ventes d'équipements d'occasion réalisées par le Groupe au cours des dernières années et corroborées avec les cotations issues des pratiques du marché.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 19

3.6.2 Ventes avec garanties accordées par le Groupe

Conformément aux pratiques du secteur, Haulotte Group accorde des garanties aux organismes financiers proposant des solutions de financement à ses clients. Dans ces cas, Haulotte Group cède l'équipement à l'organisme financier qui contracte ensuite avec le client utilisateur final de l'équipement :

- soit une vente à crédit,
- soit une location financement.

Les garanties consenties par Haulotte Group peuvent être de plusieurs types, en fonction des contrats cadres conclus avec les organismes financiers et du niveau de risque attribué au client par l'organisme financier. Les différentes formes de garanties accordées par Haulotte sont rappelées ci-après :

Garantie sous forme d'engagement de poursuite de loyers : Haulotte Group s'engage auprès de l'organisme financier à se substituer au débiteur en cas de défaillance, en prenant en charge dès les premiers incidents de paiement l'intégralité du capital restant dû par le débiteur. Haulotte Group dispose d'un droit de récupération des équipements en contrepartie de sa substitution au débiteur défaillant.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risques : dans ce cas, une partie du montant de la vente à l'organisme de financement est abondée dans un fonds de garantie destiné à couvrir les éventuelles défaillances futures des débiteurs. Le montant maximal du pool est fixé mais permet en cas de défaillance d'un client éligible au pool d'assurer à l'organisme financier le recouvrement total de sa créance.

Garantie sous forme d'abondement à un pool de risque couvrant un montant fixé par créance : comme dans le cas précédent, le montant maximal du pool est fixé mais le recours de l'organisme financier est défini créance par créance. L'organisme financier confirme à chaque arrêté comptable le montant de son recours créance par créance.

Garantie sous forme d'engagements de rachat de l'équipement : la valeur résiduelle des biens est déterminée à la conclusion du contrat entre l'organisme financier et le client utilisateur. A l'issue du contrat, Haulotte Group est engagé à racheter les biens aux organismes financiers à cette valeur prédéterminée. Par ailleurs, Haulotte Group propose systématiquement à ses clients la possibilité d'acquérir l'équipement concerné à un prix égal à cette même valeur résiduelle.

Au plan comptable, les trois premiers types de garanties associées aux différents contrats conclus entre l'organisme financier et le client utilisateur sont analysés en substance :

- comme un emprunt octroyé au client final par Haulotte Group, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la vente à crédit),
- comme un contrat de location financement entre Haulotte Group et le client final, contrat cédé à l'organisme financier pour obtenir le financement de la vente (cas de la location financement).

L'analyse des garanties accordées par Haulotte Group dans le cadre des contrats ci-dessus au regard des dispositions de la norme IAS 39 démontre que l'essentiel des risques et avantages liés aux créances cédées aux organismes financiers (risque de crédit, de décalage de paiement notamment) ne sont pas transférés dans le cas de garanties sous forme d'engagement de poursuite de loyers ou d'abondement à un pool de risque.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 20

Ainsi pour les contrats assortis de ce type de garantie, le traitement comptable suivant est retenu : comptabilisation d'une créance (dénommée « créance sur opérations de financement » au bilan) et d'une dette financière (dénommée « dette sur opérations de financement » au bilan) d'un montant égal au capital restant dû par le client final à l'organisme financier. Ces créances et ces dettes s'éteignent au rythme des paiements des loyers par le client à l'organisme financier.

Toutefois, dans le cas d'une garantie avec abondement à un pool de risque destiné à couvrir un montant fixe par créance, le montant comptabilisé en créance et en dette est limité au montant du recours que peut exercer l'organisme financier vis-à-vis de Haulotte Group et non à l'intégralité de la créance « cédée ».

Haulotte Group évalue à chaque arrêté comptable les risques de mise en œuvre des garanties ainsi accordées à l'examen des incidents de paiements qui auraient été déclarés par les organismes financiers. Une dépréciation des créances est alors constatée selon les mêmes principes de détermination que ceux énoncés dans la note 3.6.1.

Pour ce qui concerne le 4^{ème} type de garanties accordées, les engagements de rachats des équipements, l'analyse des valeurs de rachats accordées démontre que l'essentiel des risques et avantages ont été transférés. En effet, le client final exerce dans la quasi-totalité des cas l'option qui lui est offerte par Haulotte Group de racheter les équipements pour le montant de la valeur résiduelle à la fin de son contrat avec l'organisme financier, cette option étant attractive/préférentielle. Les engagements contractés par Haulotte Group sont mentionnés en engagements hors bilan pour le montant des valeurs résiduelles garanties.

3.6.3 Contrats de location financement

Des contrats de vente à crédit ou de location sont également conclus directement entre Haulotte Group et ses clients sans l'intermédiation d'organismes financiers. L'analyse de ces contrats au regard des dispositions de la norme IAS 17 conduit à les qualifier de contrats de location financement dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des équipements est bien transférée aux preneurs.

Le traitement comptable de ces opérations est le suivant :

- la vente de l'équipement est constatée dans la rubrique « produit des activités ordinaires » du compte de résultat à la date de la signature du contrat par les parties,
- une créance d'exploitation (incluse au niveau des « créances sur opérations de financement » au bilan) est constatée vis-à-vis du client final ventilée en actif courant pour la fraction des loyers devant être encaissée à moins d'un an et en actif non courant pour le solde,
- au cours des exercices suivants, le paiement reçu du client au titre de la location ou de la vente à crédit est affecté en un produit financier et un amortissement de la créance.

3.6.4 Contrats de crédit-bail adossé

Haulotte Group a par le passé réalisé un volume significatif de ventes d'équipements par le biais de contrats de crédit bail adossé.

Le crédit bail adossé consiste à vendre les équipements à un organisme financier, à lui louer ces équipements par le biais d'un contrat de crédit bail puis à les donner en sous location à l'utilisateur final. L'analyse en substance des opérations amont et aval conduit à les qualifier de contrats de location financement.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 21

Haulotte Group n'a plus recours à ce mode de contrats et les montants mentionnés dans les opérations de financement (note 13) reflètent les opérations passées non encore dénouées.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2006, les dettes liées au crédit bail adossé ont fait l'objet d'un refinancement global et le strict adossement des créances et des dettes de crédit bail a disparu. La dette vis-à-vis de l'organisme de crédit bail est remplacée par l'emprunt contracté par le Groupe au titre du refinancement et le remboursement de cet emprunt se substitue aux loyers versés à l'organisme financier.

3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont essentiellement constituées de Sicav monétaires et de dépôts à terme.

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme ont fait l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période comprise entre la date de souscription et la date de clôture.

3.8. Actions propres

Les titres de Haulotte Group S.A. acquis dans le cadre des programmes de rachat par le Groupe (contrat de liquidité affecté à l'animation du cours et mandat de rachat d'actions) sont inscrits en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de l'émission ou de l'annulation des actions propres.

3.9. Plans d'options de souscriptions d'actions

Le Groupe a mis en place un plan de rémunération qui est dénoué en instruments de capitaux propres.

Des options de souscription d'actions sont accordées aux salariés de l'entreprise. Ces options sont évaluées à la date de l'octroi, selon le modèle mathématique Black and Scholes dont les hypothèses principales sont mentionnées en note 20.

La juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont concernés par cette comptabilisation.

A la date de clôture, il n'y a plus de plan en cours au sein du Groupe.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 22

3.10. Engagements de retraite et assimilés

Le Groupe provisionne les engagements en matière de retraite et assimilés vis à vis de ses salariés ainsi que les médailles du travail. Haulotte Group dispose de régimes à prestations définies. Les engagements correspondants ont été estimés selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de taux d'actualisation, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et d'hypothèses d'augmentation de salaires et d'inflation.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

3.11. Provisions

De façon générale, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision garantie

Le Groupe accorde sur ses produits une garantie constructeur à ses clients. Les coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits déjà vendus font l'objet d'une provision statistique sur la base des données historiques. La période de garantie est généralement comprise entre 1 et 2 ans. Le cas échéant, une provision est comptabilisée au cas par cas pour couvrir des risques d'appels en garantie plus spécifiques.

Litiges

D'autres provisions sont également constituées dans le respect des principes indiqués ci-dessus en cas de litiges, de fermetures de site le cas échéant ou de tout autre évènement répondant à la définition d'un passif. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires, ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

3.12. Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti, calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 23

3.13. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, sur les retraitements pratiqués dans les comptes consolidés ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont calculés selon la méthode du report variable société par société en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités appartiennent au même groupe fiscal et si elles disposent d'un droit exécutoire à les compenser.

Note 4 Gestion des risques financiers

a) Risque de change

Une part significative des ventes de Haulotte Group est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de Haulotte Group sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production localisées en zone Euro et exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

La gestion de cette exposition est gérée par Haulotte Group SA. Les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan sont couvertes partiellement dans les principales devises par l'intermédiaire d'instruments financiers simples (vente/achat à terme devise contre Euro).

b) Risque de taux

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) Haulotte Group a recours à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie). Néanmoins, dans la mesure où les instruments financiers détenus par Haulotte Group ne satisfont pas strictement aux conditions de la comptabilité de couverture, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminé par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 24

c) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, Haulotte Group dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (cf. note 3.6).

d) Risque de liquidité

La gestion de trésorerie de Haulotte Group est centralisée. L'équipe centrale gère le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales.

L'ensemble des excédents de trésorerie est placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

Renégociation des conditions de crédit syndiqué :

Le Groupe a signé au cours du 1^{er} semestre 2010 un avenant à son contrat de Crédit syndiqué qui fixe les nouvelles conditions applicables sur ce crédit jusqu'à son échéance de juillet 2013.

Cet avenant définit en particulier les nouvelles conditions de rémunération des prêteurs. Il acte de la transformation de 50 M€ de tranche destinée au financement des investissements en une tranche destinée au financement du besoin en fonds de roulement, le montant total du crédit restant inchangé à 251 M€, et définit un nouvel échéancier de remboursement (pour plus de détail se reporter à la note 21).

De ce fait, et en accord avec les nouvelles conditions de l'emprunt syndiqué, les tirages sur la tranche D destinée au financement du besoin en fonds de roulement qui étaient précédemment présentés parmi les découverts bancaires (solde de 17 500 K€ au 31 décembre 2009) ont été reclassés parmi les dettes financières et ventilés en fonction de leur échéances (au 31 décembre 2010, la totalité des 38 500 K€ tirés sur cette ligne sont à échéance à plus d'un an).

Cet avenant acte également l'ouverture d'une période de suspension des tests de ratios financiers prévus au contrat initial jusqu'à fin 2011, avec la mise en place de la mesure annuelle d'un ratio de liquidité.

Du fait de la clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de certains ratios financiers, et certains de ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2009, les en-cours sur le contrat d'emprunt syndiqué avaient alors été présentés en dettes financières à court terme dans leur intégralité. Suite à la signature de l'avenant en juin 2010, et en particulier à la mise en place d'une période de suspension des ratios financiers, les dettes financières sont désormais présentées conformément à leurs échéances contractuelles.

Note 5 Principes et méthodes d'évaluation du compte de résultat

5.1. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires comprennent la vente de biens et services, constituée notamment par :

- les ventes autofinancées par le client,
- les ventes réalisées dans le cadre du crédit-bail adossé ainsi que les revenus financiers correspondants (cf. note 3.6),
- les ventes assorties de garanties consenties par Haulotte Group pour l'obtention du financement par le client (cf. note 3.6),
- les ventes dans le cadre d'accord de recommercialisation avec les institutions financières qui ont repris des équipements suite à la défaillance de leurs clients,
- les locations de matériels,
- les prestations de services.

Les ventes de biens sont comptabilisées nettes de taxe sur la valeur ajoutée, à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété qui correspond généralement à la date d'expédition des produits aux clients après l'obtention d'assurance suffisante quant au règlement prévu contractuellement.

Les produits financiers perçus dans le cadre des contrats de location financement sont comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

5.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes comprennent les coûts directs et indirects de production, les variations de stocks, les dépréciations des stocks, les coûts de la garantie, les variations de juste valeur des instruments de couverture des opérations en devises ainsi que les charges d'intérêts payés dans le cadre des opérations de crédit-bail adossé.

5.3. Frais commerciaux

Ce poste comprend notamment les frais liés à la fonction commerciale.

5.4. Frais administratifs et généraux

Ce poste comprend les coûts indirects de location, les frais administratifs et de direction, et les augmentations / diminutions de dépréciation des comptes clients.

5.5. Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 26

Les frais de développement sont comptabilisés en charge de la période sauf s'ils satisfont aux critères de capitalisation énoncés par l'IAS 38 (cf. note 3.2.a). Il s'agit des dépenses engagées sur des projets de développement de nouvelles catégories de machines ou de nouveaux composants jugés techniquement viables et dont il est probable qu'ils généreront des avantages économiques.

5.6. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique comprend :

- les plus ou moins values de cession (à l'exclusion de celles réalisées par les sociétés de location considérées comme des ventes de machines d'occasions et classées en chiffre d'affaires),
- la dépréciation des coûts de développement capitalisés,
- les produits ou charges relatifs à des litiges, inhabituels, anormaux ou peu fréquents,
- la dépréciation des écarts d'acquisition.

5.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'évènements ou de décisions ponctuels ou inhabituels.

5.8. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement brut qui inclut principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers destinés à couvrir les risque de taux.

5.9. Autres produits et charges financiers

La rubrique autres produits et charges financiers comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, plus ou moins value de cessions de valeur mobilière de placement...).

5.10. Résultats par action

Le résultat net de base par action présenté en pied de compte de résultat est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice revenant à Haulotte Group S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de ce même exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif potentiel des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscriptions d'actions.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 27

Note 6 Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Entités	SIREN	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Haulotte Group S.A.	332 822 485	France	Mère	
ABM Industries S.A.S.	414 429 647	France	100%	Intégration globale
Haulotte France Sarl	344 498 274	France	99,99%	Intégration globale
Haulotte Services France	491 014 163	France	99,99%	Intégration globale
TELESCOPELLE S.A.S	413 096 728	France	100%	Intégration globale
Access Rentals (UK) Ltd.		Angleterre	100%	Intégration globale
Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou) Co., Ltd.		Chine	100%	Intégration globale
Haulotte Argentina S.A.		Argentine	95%	Intégration globale
Haulotte Arges S.R.L.		Roumanie	100%	Intégration globale
Haulotte Australia Pty. Ltd.		Australie	100%	Intégration globale
Haulotte Cantabria S.L.		Espagne	100%	Intégration globale
Haulotte Do Brazil LTDA		Brésil	99,98%	Intégration globale
Haulotte Hubarbeitsbühnen GmbH		Allemagne	100%	Intégration globale
Haulotte Iberica S.L.		Espagne	98,71%	Intégration globale
Haulotte Italia S.R.L.		Italie	99%	Intégration globale
Haulotte Mexico SA de CV		Mexique	95%	Intégration globale
Haulotte Services SA de CV		Mexique	95%	Intégration globale
Haulotte Middle East FZE		Dubaï	100%	Intégration globale
Haulotte Netherlands B.V.		Pays-Bas	100%	Intégration globale
Haulotte Polska SP Z.O.O.		Pologne	100%	Intégration globale
Haulotte Portugal, plataformas de elevação, Unipessoal, LDA		Portugal	98,71%	Intégration globale
Haulotte Scandinavia AB		Suède	100%	Intégration globale
Haulotte Singapore Ltd.		Singapour	100%	Intégration globale
Haulotte Trading (Shanghai) co. Ltd.		Chine	100%	Intégration globale
Haulotte UK Limited		Angleterre	100%	Intégration globale
Haulotte U.S., INC.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
Haulotte Vostok		Russie	100%	Intégration globale
Horizon High Reach Limited		Argentine	100%	Intégration globale
Levanor Maquinaria de Elevacion S.A.		Espagne	91%	Intégration globale
Mundilevação, Aluger e Transporte de Plataformas LDA		Portugal	81,90%	Intégration globale
NO.VE. S.R.L.		Italie	100%	Intégration globale
N.D.U Maquinaria y Plataformas Elevadoras, S.L.		Espagne	98,71%	Intégration globale
UK Platforms Ltd.		Angleterre	100%	Intégration globale
Bil Jax, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
Equipro, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
Bil Jax Service, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
Construction and Scaffold Supply, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
Bil Jax Planking Systems, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
Scaffold Design and Erection, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
CSI Contruccion Supply International, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale
USA ONE, Inc.		Etats-Unis	100%	Intégration globale

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 28

Note 7 Variations de périmètre

Notre filiale Haulotte Iberica a acquis le 14 juin 2010 la totalité des titres d'une société de location, N.D.U., l'un de nos clients sur le marché espagnol, alors en cours de procédure de liquidation.

Cette société a été intégrée globalement pour la première fois dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

Suite à l'identification des actifs et passifs de cette société et à l'affectation du prix d'acquisition, un écart d'acquisition de 772 K€ a été enregistré. Cet écart d'acquisition a été totalement déprécié à la clôture de l'exercice.

Note 8 Ecarts d'acquisition

Au 31/12/2010

Sociétés détenues	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UK Platforms	12 158	(12 158)	-
ABM	1 294	(1 294)	-
Haulotte France	54	(54)	-
Nove	2 580	-	2 580
Horizon	2 943	-	2 943
BilJax	14 916	-	14 916
N.D.U.	772	(772)	-
Total	34 717	(14 278)	20 439

Au 31/12/2009

Sociétés détenues	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
UK Platforms	12 158	(12 158)	-
ABM	1 294	(1 294)	-
Haulotte France	54	(54)	-
Nove	2 580	-	2 580
Horizon	2 825	-	2 825
BilJax	13 834	-	13 834
Total	32 745	(13 506)	19 239

La variation de l'écart d'acquisition entre les deux périodes présentées (soit 1 200 K€) est liée aux effets de change sur les montants des écarts d'acquisition des sociétés Horizon et BilJax. Par ailleurs, l'écart relatif à l'acquisition de la société N.D.U. a été comptabilisé pour 772 K€ et entièrement déprécié sur la période (voir note 7).

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 29

- **UGT « Amérique du Nord »**

Le dernier test de dépréciation sur la zone « Amérique du Nord » - considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) – avait été réalisé le 30 juin 2010. Les conditions économiques ne s'étant pas améliorées depuis cette date, un nouveau test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2010 sur cette UGT qui intègre les entités américaines du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT « Amérique du Nord » a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers approuvés par la direction.

Hypothèses majeures retenues pour la réalisation de ce test :

- progression sensible de la part de marché dans le secteur des ventes de nacelles sur le marché « Nord Américain » à horizon 4 ans,
- démarrage de la production de nouveaux modèles de nacelles dans l'usine BilJax avec des prix de revient optimisés en USD,
- des synergies et des optimisations de coûts entre Haulotte US et BilJax,
- le test de dépréciation comprend des projections de flux de trésorerie sur 4 ans, une hypothèse de croissance long terme de 1,5% et un taux d'actualisation de 9,5%,

Sur la base de ces hypothèses, la direction estime que la valeur d'utilité de l'UGT « Amérique du Nord » excède sa valeur comptable. Les analyses de sensibilité menées révèlent qu'aucune charge de dépréciation ne serait à constater dans les cas suivants :

- diminution de l'ordre de 13% des prévisions d'activité,
- variation de 4 points du taux d'actualisation.

- **UGT « sociétés de location »**

Pour la filiale Nove, un test de dépréciation a été réalisé sur la base de la projection de flux de trésorerie sur 4 ans, une hypothèse de croissance long terme de 1,5% et un taux d'actualisation de 8,2%.

Pour la filiale UK Platforms, un test a été réalisé afin de comparer la valeur nette comptable des équipements de location dans les comptes du Groupe à leur valeur d'écoulement sur le marché.

Les résultats de ces tests ne conduisent pas à constater une dépréciation relative à ces UGT dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2010.

Les UGT relatives aux autres filiales de location n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation spécifiques du fait de l'absence d'éléments tangibles remettant en cause les valeurs comptabilisées des actifs relatifs à ces unités.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 30

Note 9 Immobilisations incorporelles

	31/12/2009	Entrées de périmètre	Augmentation	Diminution	Transferts et autres	Variations de change	31/12/2010
Frais de développement	9 930	-	344	-	-	-	10 274
Concessions, brevets, licences	6 927	28	263	(734)	363	3	6 850
Autres immobilisations incorporelles et encours	378	-	60	(1)	(341)	(10)	86
Valeurs brutes	17 235	28	667	(735)	22	(7)	17 210
Amortissements frais de développement	7 622	-	495	-	-	-	8 117
Amortissements concessions, brevets	3 674	9	769	(693)	-	-	3 759
Amortissement autres immobilisations incorp. et encours	34	-	4	-	17	(2)	53
Amortissements et provisions	11 328	9	1 268	(693)	17	(2)	11 929
Valeurs nettes	5 906	19	(601)	(42)	5	(5)	5 281

La diminution du poste « Brevets et licences » pour 734 K€ correspond pour l'essentiel à des mises au rebut de logiciels informatiques entièrement amortis qui ne sont plus utilisés par le Groupe.

Les amortissements des coûts de développement, soit 495 K€, sont inclus dans la rubrique « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.

Note 10 Immobilisations corporelles

	31/12/2009	Entrées de périmètre	Augmentation	Diminution	Transferts et autres*	Variations de change	31/12/2010
Terrains	6 171	-	-	(2)	24	48	6 242
Constructions	41 539	-	183	(584)	55	596	41 789
Installations techniques	31 844	57	677	(212)	418	392	33 176
Parc de nacelles en location	73 980	296	11 717	(5 510)	12 303	1 539	94 323
Autres immobilisations corporelles	10 420	66	743	(526)	(146)	413	10 962
Immobilisations corporelles en cours	197	-	959	-	(349)	(4)	805
Valeurs brutes	164 151	419	14 279	(6 834)	12 305	2 987	187 297
Amortissements constructions	12 229	-	1 783	(555)	-	266	13 722
Amortissements installations techniques	16 750	5	2 896	669	159	375	20 851
Amortissement parc de nacelles en location	32 676	11	10 610	(3 936)	2 578	535	42 474
Amortissements autre immobilisations corporelles	6 362	16	1 961	(542)	(628)	248	7 408
Amortissements et provisions	68 017	32	17 251	(4 364)	2 109	1 424	84 455
Valeurs nettes	96 134	387	(2 972)	(2 470)	10 196	1 563	102 842

(*) : Les montants indiqués en colonne « Transferts et autres » correspondent au reclassement de « Stocks » à « Immobilisations » de machines louées à certains clients pour une durée supérieure à un an pour 3 802 K€, et au reclassement en « Immobilisations » des machines livrées à N.D.U. pour 6 406 K€ suite au rachat de ce client (voir note 7) – le produit relatif à cette vente n'avait en effet pas été reconnu et les machines maintenues dans les stocks du Groupe du fait du risque de crédit que représentait alors ce client.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 31

L'augmentation du poste « Parc de nacelles en location » pour 11 717 K€ est essentiellement liée à l'acquisition de nacelles élévatrices par les sociétés de location, notamment UK Platforms pour 6 937 K€, Horizon pour 2 613K€ et Nove pour 1 506 K€.

Les dotations aux amortissements des nacelles de location sont comptabilisées dans les coûts des ventes du compte de résultat. Les dotations aux amortissements des constructions, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont comptabilisées dans les coûts des ventes, et/ou frais commerciaux et administratifs.

Note 11 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés de prêts, dépôts et cautionnement vis-à-vis de tiers hors groupe. Leur mouvement sur l'exercice se décompose de la façon suivante :

	31/12/2009	Entrées de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement poste à poste	Variations de change	31/12/2010
Actifs financiers	1 203	41	32	(271)	152	46	1 203

Note 12 Stocks et en-cours

Au 31/12/2010

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	17 344	(2 301)	15 043
En cours de production	7 423	(121)	7 302
Produits intermédiaires et finis	101 779	(13 242)	88 537
Marchandises	25 516	(7 173)	18 343
Total	152 062	(22 837)	129 225

Au 31/12/2009

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	17 069	(936)	16 133
En cours de production	10 377	-	10 377
Produits intermédiaires et finis	175 099	(17 119)	157 980
Marchandises	30 226	(7 680)	22 546
Total	232 770	(25 736)	207 034

Au 31 décembre 2010, comme dans l'information comparative au 31 décembre 2009, les stocks de machines neuves de base ont été reclassés de la ligne d'en-cours à la ligne des produits finis (elles figuraient en stocks d'en-cours au 31 décembre 2009 pour 52,9 M€). En effet, il s'agit de machines pour lesquelles ne reste à réaliser que la seule étape de finition et personnalisation.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 32

La valorisation des stocks ne tient pas compte de la sous-activité. La variation de stocks de (80 708) K€ au 31 décembre 2010, contre (14 013)K€ au 31 décembre 2009 est comptabilisée en coûts des ventes du compte de résultat.

Les dépréciations des stocks s'établissent comme suit :

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2010
Dépréciation des stocks	25 736	7 629	(9 629)	(899)	22 837

Note 13 Créances clients et comptes rattachés

Au 31/12/2010

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actifs Non Courants			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	20 835		20 835
<i>dont créances de location financement</i>	13 456		13 456
<i>dont garanties données</i>	7 379		7 379
sous-total	20 835		20 835
Actifs Courants			
Créances clients et comptes rattachés	94 411	(26 184)	68 227
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	12 941	(5 190)	7 751
<i>dont créances de location financement</i>	6 012	(2333)	3 679
<i>dont garanties données</i>	6 929	(2 857)	4 072
sous-total	107 352	(31 374)	75 978
Total	128 187	(31 374)	96 813

Au 31/12/2009

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actifs Non Courants			
Créances sur opérations de financement à plus d'un an	38 399		38 399
<i>dont créances de location financement</i>	24 577		24 577
<i>dont garanties données</i>	13 823		13 823
sous-total	38 399		38 399
Actifs Courants			
Créances clients et comptes rattachés	90 736	(24 054)	66 682
Créances sur opérations de financement à moins d'un an	17 383	(2 255)	15 128
<i>dont créances de location financement</i>	8 221	(2 255)	5 966
<i>dont garanties données</i>	9 162		9 162
sous-total	108 119	(26 310)	81 810
Total	146 519	(26 310)	120 209

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 33

La juste valeur des « Créances clients et comptes rattachés » classées en actif courant est équivalente à la valeur comptable compte tenu de leur échéance principalement à court terme (inférieure à 1 an).

La juste valeur des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement correspond, conformément à la norme IAS 17, à la juste valeur du bien au commencement du contrat de location (prix de vente comptant net de remise) ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des loyers au taux implicite des contrats.

Comme décrit dans la note 3.6, la juste valeur des créances au titre desquelles Haulotte Group a consenti des garanties à l'organisme prêteur du client, représente :

- soit le capital restant dû par le client de Haulotte Group à l'organisme financier,
- soit le montant maximum de risque supporté par Haulotte Group.

Les créances et les dettes correspondantes s'éteignent au fur et à mesure du paiement des loyers par le client à l'organisme de financement.

Les dépréciations sur comptes clients s'établissent ainsi à :

	31/12/2009	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Variations de change	31/12/2010
Dépréciation des créances	26 310	315	6 088	(1 894)	555	31 374

Les créances clients nettes de dépréciation sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

	Total	Non échues	Echues		
			moins de 60 jours	60 à 120 jours	plus de 120 jours
Créances clients nettes 2010	96 813	84 690	3 987	2 440	5 696
Créances clients nettes 2009	120 209	108 439	3 792	5 087	2 891

Les créances échues sont analysées au cas par cas au regard notamment des cotations clients établies au sein du Groupe (cf. note 4.c). Au regard de ces éléments et de l'analyse du risque qui en résulte, le Groupe détermine la pertinence de la constitution d'une dépréciation. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées afin de couvrir la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur estimée de revente de la machine appréciée sur la base de l'historique des ventes.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 34

Note 14 Autres actifs

	31/12/2010	31/12/2009
Autres créances à court terme	11 988	7 338
Avances et acomptes versés	1 373	998
Charges constatées d'avance	1 983	1 228
Total autres actifs courants	15 344	9 563
Autres actifs non courants	26 078	13 911
Total autres actifs	41 422	23 474

Le poste « Autres actifs courants » regroupe principalement les créances de TVA.

Les « Autres actifs non courants » correspondent aux créances de carry back d'impôt sur les sociétés de Haulotte Group S.A. qui a opté pour le report en arrière des déficits en 2009 (13 911 K€) et en 2010 (12 167 K€). Au 31 décembre 2009, cette créance avait été classée parmi les autres actifs courants.

Note 15 Créances par échéance

	31/12/2010		
	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	68 227	68 227	0
Créances clients sur opérations de financement	28 586	7 751	20 835
Autres actifs	41 422	15 344	26 078
Total	138 235*	91 322	46 913

*Dont 12 123 K€ de créances échues (cf. note 13)

	31/12/2009		
	Montant	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés*	66 682	66 682	0
Créances clients sur opérations de financement	53 527	15 128	38 399
Autres actifs	23 474	23 474	0
Total	143 683*	105 284	38 399

*Dont 11 770 K€ de créances échues (cf. note 13)

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 35

Note 16 Gestion du risque de change

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et des dettes commerciales:

Au 31/12/2010							
	EUR	AUD	GBP	SEK	USD	Autres	TOTAL
Créances commerciales	85 258	7 290	7 617	949	22 143	4 930	128 187
Dettes fournisseurs	(21 475)	(221)	(812)	(95)	(2 725)	(688)	(26 016)
Position nette	63 783	7 069	6 805	854	19 418	4 242	102 171

Au 31/12/2009							
	EUR	AUD	GBP	SEK	USD	Autres	TOTAL
Créances commerciales	96 733	9 175	11 143	384	25 619	3 464	146 518
Dettes fournisseurs	(18 740)	(13)	(1 975)	(15)	(2 717)	(800)	(24 261)
Position nette	77 993	9 162	9 167	368	22 902	2 664	122 257

Une appréciation de l'euro de 10% envers la livre sterling représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 619 K€.

Une appréciation de l'euro de 10% envers le dollar US représenterait, hors prise en compte d'effets de couverture, une charge supplémentaire dans les comptes consolidés de l'ordre de 1 765K€.

Note 17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
Disponibilités	34 436	45 835
Sicav Monétaires	10	20 010
Total	34 446	65 845

Note 18 Instruments dérivés

Les justes valeurs positives se présentent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Ventes à Terme USD	1 941	3 368
Total	1 941	3 368

Les justes valeurs négatives se présentent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Swaps de taux d'intérêt	(4 800)	(6 130)
Total	(4 800)	(6 130)

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 36

Note 19 Capital social et primes d'émission

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre d'actions	31 214 129	31 191 669
Valeur nominale en euros	0,13	0,13
<i>Capital social en euros</i>	4 057 837	4 054 917
<i>Prime d'émission en euros</i>	92 044 503	91 953 315

La variation du capital social est liée à la création de 22 460 actions suite à la levée de stock options, entraînant une augmentation de capital de 94 108 euros dont 91 188 euros de prime d'émission.

La situation des actions auto-détenues au 31 décembre 2010 est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre d'actions autodétenues	1 837 823	1 837 823
Pourcentage du capital autodétenu	5,89%	5,89%
<i>Valeur nette comptable des titres autodétenus en K€*</i>	<i>19 826</i>	<i>11 831</i>
<i>Valeur de marché des titres autodétenus en K€**</i>	<i>21 300</i>	<i>11 597</i>

* basée sur le cours moyen de décembre

** au cours du dernier jour ouvré de l'exercice

Tableau récapitulatif des mouvements d'actions propres sur les exercices 2009 et 2010 :

Type		2010	2009
Liquidité	Nombre titres achetés	-	-
	Valeur titres achetés	-	-
	Prix unitaire moyen	-	-
	Nombre titres vendus	-	-
	Valeur titres vendus origine	-	-
	Prix vente titres vendus	-	-
	Plus ou moins value	-	-
	Nombre de titres annulés	-	-
	Nombre titres au 31/12	139 418	139 418
	Valeur origine titres au 31/12	1 506 773	1 506 773
Mandat	Nombre titres achetés	-	-
	Valeur titres achetés	-	-
	Prix unitaire moyen	-	-
	Nombre titres vendus	-	-
	Nombre de titres annulés	-	1 401 595
	Nombre titres au 31/12	1 698 405	1 698 405
Valeur origine titres au 31/12	13 183 551	13 183 551	
Global	Nombre titres au 31/12	1 837 823	1 837 823
	Valeur origine titres au 31/12	14 690 324	14 690 324
	Cours de clôture titres au 31/12	11,59	6,31

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 37

Note 20 Plans d'options de souscription d'actions réservés aux salariés

	PLAN N° 3
Date du conseil d'administration	08/07/2003
Nombre total d'options ayant été attribuées à l'origine	159 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2010	-
Point de départ d'exercice des options	8 juillet 2007 (sauf cas dérogatoires)
Date d'expiration	8 juillet 2010
Prix de souscription ou d'achat	4,19 Euros
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	107 260

A la date du 8 juillet 2010, le dernier plan d'options de souscription d'actions s'est achevé.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont retraités conformément aux dispositions de la norme IFRS 2. Seul le plan en date du 8 juillet 2003 repris ci-dessus est concerné par cette obligation.

Conformément aux principes de la norme IFRS 2, Haulotte Group a comptabilisé en charge la juste valeur des services obtenus dans le cadre de plans de souscription d'actions accordés au personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres au fur et à mesure de leur consommation.

La juste valeur des options attribuées au titre de ce plan est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black and Scholes.

Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes :

- prix de l'action à la date d'octroi : 4,19 €
- prix d'exercice : 4,19 €
- volatilité : 71%
- rendement du dividende : 1,67%
- durée de l'option : 7 ans
- taux d'intérêt annuel sans risque : 3,50%.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 38

Note 21 Emprunts et dettes financières

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes financières non courantes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an	129 794	26 200
<i>dont crédit syndiqué</i>	112 790	-
<i>dont garanties données</i>	7 379	13 823
<i>dont ligne de crédit BilJax</i>	3 167	3 073
<i>dont emprunts divers</i>	6 458	9 304
Emprunts et dettes financières diverses	617	426
Sous-total	130 411	26 626
Dettes financières courantes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an	48 708	222 277
<i>dont crédit syndiqué</i>	39 241	203 213
<i>dont garanties données</i>	6 929	9 162
<i>dont ligne de crédit BilJax</i>	111	-
<i>dont emprunts divers</i>	2 427	9 902
Emprunts et dettes financières diverses	158	108
Découverts bancaires	3 657	18 225
Sous-total	52 523	240 610
Endettement financier brut	182 934	267 236

En 2005, Haulotte Group a souscrit un emprunt syndiqué d'un montant de 330 000 K€ sur une durée de 7 ans. Il a été souscrit à un taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Des avenants successifs sont venus modifier en 2006, puis en 2009 et enfin en juin 2010 – suite à la constatation au cours de l'exercice 2009 du non-respect de certains ratios financiers applicables à cet emprunt – le montant global et la décomposition des différentes tranches de ce crédit.

Pour se couvrir contre les risques de fluctuation de taux d'intérêt le Groupe a mis en place des contrats d'échange de taux (note 18).

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 39

Les informations relatives au crédit syndiqué présentées ci-dessous précisent :

- le montant des lignes accordées par nature après renégociation en juin 2010 avec les partenaires bancaires (a)
- le solde effectivement dû au 31 décembre 2010 après tirage des différentes lignes accordées (b)
- le montant encore disponible par tranche pour tirage complémentaire (c)

		Montant total du crédit (a)	(b)	(c)
Tranche A	Refinancement de la dette	70 000	34 995	
Tranche B	Financement des investissements ⁽¹⁾	70 000	56 000	
Tranche C	Financement des acquisitions	31 000	23 250	
Tranche D	Financement du BFR ^{(2) (3)}	80 000	38 500	36 500
TOTAL		251 000	152 745	36 500

⁽¹⁾ ligne de crédit diminuée de 50 000 K€ par l'avenant de juin 2010

⁽²⁾ ligne de crédit augmentée de 50 000 K€ par l'avenant de juin 2010

⁽³⁾ ligne de crédit maximum ramenée de 80 000 K€ à 75 000 K€ en juillet 2010, à 69 000 K€ en juillet 2011 et à 63 000 K€ en juillet 2012

Conformément à l'échéancier du contrat, un montant de 39 247 K€ a été remboursé au cours de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 4.d), et en accord avec les nouvelles conditions de l'emprunt syndiqué, les tirages sur la tranche D qui étaient précédemment présentés parmi les découverts bancaires (solde de 17 500 K€ au 31 décembre 2009) ont été reclassés parmi les dettes financières et ventilés en fonction de leur échéances (au 31 décembre 2010, la totalité des 38 500 K€ tirés sur cette ligne sont à échéance à plus d'un an).

La filiale Biljax a également procédé à la renégociation de sa ligne de crédit au cours de la période. La principale conséquence de cette renégociation est le reclassement à court terme parmi les découverts bancaires d'une partie de cette ligne précédemment classée parmi les dettes financières (pour un montant de 10 610 KUSD soit 7 365 K€ au 31 décembre 2009 et 4 350 KUSD soit 3 256 K€ au 31 décembre 2010).

Ces deux reclassements impactent la variation de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie d'un montant de 9,5 M€ présenté dans une ligne spécifique « Autres variations », dont 17,5 M€ pour le crédit syndiqué d'Haulotte Group SA. et (7,9) M€ pour le crédit Biljax.

En contrepartie de l'emprunt syndiqué, les engagements suivants ont été consentis au pool bancaire :

- nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A.
- nantissement des titres de la société Haulotte UK
- nantissement des titres de la société Equipro Inc.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 40

Les emprunts du Groupe hors garanties données sont, en synthèse, libellés dans les monnaies suivantes :

<i>En contre valeurs KEuros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Euros	157 249	226 116
GBP	4 460	6 064
USD	6 776	11 270
Autres	139	799
Total	168 624	244 250

Note 22 Gestion du risque de taux

Les emprunts et dettes financières, hors garanties données, ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux fixe	13 316	13 036
Taux variable	155 308	231 214
Total	168 624	244 250

Une augmentation des taux de 1% entrainerait une charge financière supplémentaire maximum, hors prise en compte de l'effet de couverture de l'ordre de 1 553 K€.

Note 23 Provisions

	31/12/2009	Dotation	Reprise	Reclassements	Variations de change	31/12/2010
Provisions garantie client	2 715	3 558	(2 079)		63	4 257
Autres provisions pour litiges	2 676	3 626	(375)	223	123	6 273
Part à court terme des provisions engagements de retraite	-			11		11
Provisions court terme	5 391	7 184	(2 454)	234	186	10 541
Part à long terme des provisions engagements de retraite	1 851	436	(82)	(234)	23	1 994
Provisions long terme	1 851	436	(82)	(234)	23	1 994
Total des provisions	7 242	7 620	(2 536)		209	12 535

La hausse de la provision garantie client est due à l'augmentation moyenne constatée des durées de garantie accordées aux clients du Groupe.

Les autres dotations de l'exercice sont liées pour l'essentiel à la constatation de risques fiscaux et commerciaux.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 41

Passif éventuel

Au cours du premier semestre 2008, un fournisseur a notifié à Haulotte Group une réclamation d'un montant de 7 M€ pour une rupture abusive de son contrat d'approvisionnement de matières premières. Lors des plaidoiries de décembre 2010, il a ramené ses prétentions à un montant de 3,7 M€. Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes, le Groupe estimant que cette demande est non justifiée d'un point de vue juridique et économique et n'est d'ailleurs pas étayée par le fournisseur.

Provisions engagements de retraite

Voir en note 24

Note 24 Engagements de retraite et assimilés

a) Hypothèses retenues

Les seuls avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent au versement d'indemnités de fin de carrière et de médailles du travail.

Les engagements de retraite sont provisionnés conformément aux principes exposés au paragraphe 3.10, en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe,
- un taux de revalorisation des salaires fonction de l'ancienneté, du profil de carrière attendu, des conventions collectives et du taux de l'inflation long terme soit au global un taux de 2 %,
- un taux d'actualisation de 5%,
- un départ à la retraite des salariés nés avant le 1^{er} janvier 1950 : à l'âge de 62 ans pour les cadres, 60 ans pour les ETAM/ouvriers
- un départ à la retraite des salariés nés après le 1^{er} janvier 1950 à l'âge de 65 ans pour les cadres, 63 ans pour les ETAM/ouvriers

En ce qui concerne les indemnités de fin de carrière, le principe retenu est le départ à l'initiative des salariés donnant lieu à la prise en compte des charges sociales (45%). Cette modalité de calcul s'inscrit dans le cadre de la Loi Fillon (promulguée le 21 août 2003, modifiée par la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites publiée au journal officiel le 10 novembre 2010).

b) Evolution de l'engagement sur l'exercice

Valeur actualisée de l'engagement en début d'exercice (1^{er} janvier 2010)	1 851
Coût des services rendus dans l'exercice	436
Intérêts crédités dans l'exercice	81
Prestations réglées dans l'exercice	(85)
Ecarts actuariels	(78)
Ecarts de conversion	23
Autres	(223)
Valeur actualisée de l'engagement en fin d'exercice (31 décembre 2010)	2 005

Le Groupe n'a pas d'actif de couverture et les écarts actuariels sont enregistrés en résultat.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 42

Note 25 Dettes par échéance

Pour plus de détail concernant la classification des différentes lignes de crédit au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010, se référer à la note 21.

	31/12/2010			
	Montant Brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	178 502	48 708	129 794	
<i>dont retraitement des contrats de crédit-bail et autres garanties</i>	14 308	6 929	7 379	
Emprunts et dettes financières diverses	4 432	3 815	617	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 016	26 016		
Autres créditeurs	20 659	20 659		
Total	229 609	99 198	130 411	-

	31/12/2009			
	Montant brut	à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	248 477	222 277	26 200	
<i>dont retraitement des contrats de crédit-bail et autres garanties</i>	22 985	9 162	13 823	
Emprunts et dettes financières diverses	18 759	18 333	426	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 262	24 262		
Autres créditeurs	12 707	12 707		
Total	304 206	277 580	26 626	-

Note 26 Autres créditeurs

	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes reçus	1 749	1 725
Dettes sur immobilisations	238	896
Dettes fiscales et sociales	9 980	1 622
Produits constatés d'avance	613	1 147
Autres dettes diverses	8 079	7 317
Total	20 659	12 707

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 43

Note 27 Impôts différés

Les impôts différés actifs sont compensés avec les impôts différés passifs générés sur la même juridiction fiscale. Les impôts différés sont recouvrables à moins d'un an à l'exception de ceux calculés sur la juste valeur du matériel de location, les provisions pour engagements de retraite, les écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger et les amortissements et frais de développement.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles ou des reports fiscaux déficitaires sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'analyse des impôts différés par nature est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
impôts différés sur retraitements de la juste valeur des matériels de location	(1 032)	(1 041)
impôts différés sur retraitements de crédit bail et crédit bail adossé	(338)	(222)
impôts différés sur provision pour engagements de retraite	362	204
impôts différés sur retraitement des marges internes sur stocks et immobilisations	3 149	4 470
impôts différés sur provisions non déductibles	2 310	1 901
impôts différés sur différence de durée d'amortissement et frais de R&D	(2 899)	(2 399)
impôts différés relatifs aux éléments monétaires faisant partie d'investissement net dans des activités à l'étranger	(3 740)	(3 344)
impôts différés sur déficits fiscaux	-	-
impôts différés sur autres retraitements de consolidation	1 024	384
impôts différés sur autres écarts temporaires	222	544
Total	(942)	497

La variation des impôts différés nets est la suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Solde net début d'exercice	497	203
Produit / (charge) d'impôts différés	(629)	(866)
Impôts différés entrée de périmètre NDU	(344)	-
Impôts différés comptabilisés en autres éléments du résultat global	(395)	1 108
Ecart de conversion	(71)	52
Autres variations	-	-
Solde net fin d'exercice	(942)	497

Note 28 Produits des activités ordinaires

La note 40 sur l'information sectorielle présente le détail des produits des activités ordinaires.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 44

Note 29 Coûts des ventes

	31/12/2010	31/12/2009
Coûts de production des ventes	(219 860)	(165 397)
Dotation nette sur dépréciation des stocks	2 000	(15 204)
Coûts de garantie	(3 145)	(4 669)
Intérêts payés au titre du crédit bail adossé	(115)	(92)
Total	(221 120)	(185 362)

Note 30 Frais administratifs et généraux

	31/12/2010	31/12/2009
Frais Administratifs	(28 496)	(26 947)
Dotation nette sur dépréciation des créances clients	(12 815)	(14 505)
Frais de direction	(8 653)	(8 509)
Divers	(2 772)	(3 395)
Total	(52 736)	(53 356)

Note 31 Frais de recherche et développement

	31/12/2010	31/12/2009
Production immobilisée frais de développement	344	1 111
Amortissement des frais de développement	(495)	(538)
Crédit impôt recherche	188	332
Frais de développement engagés	(5 387)	(6 179)
Total	(5 350)	(5 274)

Note 32 Gains et pertes de change

	31/12/2010	31/12/2009
Pertes de change	12 390	(16 715)
Gains de change	(5 141)	21 105
Total	7 249	4 390

Les gains et pertes de change réalisés et latents liés aux transactions commerciales en devises sont enregistrés en marge opérationnelle à hauteur des montants mentionnés ci-dessus.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 45

Note 33 Charges par nature du résultat opérationnel courant

	31/12/2010	31/12/2009
Achats de matières premières et autres fournitures consommées et variation des stocks de produits finis	(152 037)	(99 927)
Charges externes	(56 166)	(58 669)
Impôts et taxes	(3 785)	(3 468)
Frais de personnel	(59 694)	(60 208)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(22 263)	(42 023)
Gains et pertes de change	7 249	4 390
Autres charges et produits d'exploitation	(7 198)	(4 032)
Total	(293 894)	(263 937)

Note 34 Charges de personnel

	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	(45 252)	(46 033)
Charges sociales	(14 083)	(14 164)
Participation des salariés	(7)	(6)
Indemnités de départ à la retraite	(351)	(5)
Total	(59 694)	(60 208)

Les frais de personnel sont imputés aux rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Note 35 Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2010	31/12/2009
Plus ou moins values sur cessions d'actifs	(187)	(171)
Net des dotations et reprises sur provisions	(1 698)	(88)
Charges nettes relatives à divers litiges	(160)	(340)
Coûts de garanties financières suite au défaut de certains clients	(206)	(173)
Dépréciation du goodwill NDU	(772)	-
Autres	254	(679)
Total	(2 769)	(1 451)

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 46

Note 36 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2010	31/12/2009
Commissions et intérêts d'emprunts et découverts bancaires	(7 266)	(5 939)
Intérêts sur contrats de leasing	(455)	(244)
Net des intérêts de retard sur créances et dettes	20	440
Variation de juste valeur des instruments financiers	1 425	415
Divers	130	(48)
Total	(6 146)	(5 376)

Note 37 Impôts sur les résultats

	31/12/2010	31/12/2009
Impôts exigibles	11 036	13 976
Impôts différés	(619)	(866)
Total	10 417	13 110

Haulotte Group SA a opté pour le report en arrière des déficits et une créance d'impôt sur les sociétés a donc été constatée pour 12 167 K€ au 31 décembre 2010 (une créance de 13 911 K€ avait été constatée au 31 décembre 2009).

Haulotte Group SA est la tête du groupe d'intégration fiscale français comprenant au 31 décembre 2010, Haulotte France S.A.R.L, Haulotte Services, ABM Industries S.A.S. et Telescopelle S.A.S.

Haulotte UK Ltd est la tête du groupe d'intégration fiscale anglais comprenant au 31 décembre 2010 UK Platforms Ltd et Access Rentals (UK) Ltd.

Haulotte US Inc est à la tête du groupe d'intégration fiscale américaine comprenant au 31 décembre 2010, BilJax et ses filiales.

Ces conventions d'intégration fiscale prévoient que la charge d'impôt sur les sociétés soit supportée par les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 47

Note 38 Rapprochement entre charge d'impôt réelle et théorique

La différence entre le taux effectif d'imposition de 19,79 % (19,06 % en décembre 2009) et le taux normal en France de 34,43 % s'analyse comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009	
Résultat comptable consolidé avant impôt	(52 642)		(68 797)	
(Produit)/ Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	(18 125)	34,43%	(23 687)	34,43%
Impact des différences de taux d'imposition	2 401		2 129	
Impact des charges et produits définitivement non déductibles/imposables	5 756		(616)	
Impact des plus values long terme non soumis à taux plein	-		-	
Impact de l'utilisation de déficits fiscaux n'ayant pas été activés	(210)		-	
Impact des impôts différés comptabilisés en « autre éléments du résultat global »	395		(1 108)	
Impact des actifs d'impôt non reconnus	(1 044)		(3 164)	
Impact des éliminations des opérations internes sur titres de participation	(8 973)		12 089	
Impact des déficits n'ayant pas donné lieu à comptabilisation d'impôts différés	9 313		15 148	
Impact des intégrations fiscales et des crédits d'impôt	(126)		(14 199)	
Impact des extournes d'impôts différés actifs non utilisés	-		-	
Impôt relatif aux exercices précédents	(66)			
Autres	262		298	
(Produit)/ Charge d'impôt effective	(10 417)	19,79%	(13 110)	19,06 %

Note 39 Résultats par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, à l'exception des actions acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de toutes les actions potentiellement dilutives, en l'occurrence des options de souscriptions d'actions. Un calcul est réalisé pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (moyenne annuelle des valeurs boursières de l'action) en fonction de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi déterminé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net part du Groupe en milliers d'euro	(42 096)	(55 326)
Nombre total d'actions en circulation	31 214 129	31 191 669
Nombre d'actions propres	1 837 823	1 837 823
<i>Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action</i>	29 376 306	29 353 846
Ajustement relatif aux plans d'options de souscriptions d'actions	-	5 959
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	29 376 306	29 359 805
Résultat par action attribuable aux actionnaires		
- de base	(1,433)	(1,885)
- dilué	(1,433)	(1,884)

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 48

Note 40 Information sectorielle**Répartition du chiffre d'affaires***Chiffre d'affaires par activité*

	31/12/2010	%	31/12/2009	%
Vente d'engins de manutention et de levage	186 339	75	139 412	69
Locations d'engins de manutention et de levage	37 187	15	31 880	16
Services (1)	26 503	10	30 736	15
Chiffre d'affaires consolidé	250 030	100	202 028	100

(1) notamment pièces de rechange, réparations et financements

Chiffre d'affaires par zone géographique

	31/12/2010	%	31/12/2009	%
Europe	172 981	69	139 899	69
Amérique du nord	39 275	16	33 835	17
Amérique latine	14 136	6	11 491	6
Asie Pacifique	23 638	9	16 803	8
Chiffre d'affaires consolidé	250 030	100	202 028	100

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 49

Principaux indicateurs par secteur d'activité

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux trois secteurs d'activité du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

31 décembre 2010	Production- Distribution de machines	Location de machines	Services et Financement	Autres	Total
Eléments du compte de résultat					
<i>Produits Activités Ordinaires par secteur</i>	199 454	37 687	27 811	-	264 952
<i>Ventes intersecteurs</i>	13 115	500	1 308	-	14 922
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	186 339	37 187	26 503	-	250 030
Résultat Opérationnel	(39 647)	(505)	4 243	(10 724)	(46 633)
Actifs sectoriels					
Actifs immobilisés	57 403	57 879	4 304	10 179	129 765
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	14 916	5 523	-	-	20 439
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	2 128	-	105	3 048	5 281
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	41 988	50 728	4 199	5 928	102 842
<i>dont Actifs financiers</i>	-	-	-	1 203	1 203
Créances Clients sur opérations de financement			28 585		28 585
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>			20 835		20 835
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>			7 750		7 750
Stocks	121 181	2 217	5 828	-	129 225
Créances Clients et comptes rattachés	35 609	17 578	25 797	(10 757)	68 227
Passifs sectoriels					
Fournisseurs	16 937	2 300	2 477	4 301	26 016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	14 308	164 194	178 502
Autres informations					
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	5 352	10 870	226	2 495	18 944
Investissements non financiers	1 886	12 180	178	702	14 946

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 50

31 décembre 2009	Production- Distribution de machines	Location de machines	Services et Financement	Autres	Total
Eléments du compte de résultat					
<i>Produits Activités Ordinaires par secteur</i>	145 545	32 182	31 548	-	209 276
<i>Ventes intersecteurs</i>	6 133	302	812	-	7 247
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	139 412	31 880	30 736	-	202 028
Résultat Opérationnel	(56 729)	(1 692)	5 054	(9 991)	(63 359)
Actifs sectoriels					
Actifs immobilisés	57 154	49 302	4 487	11 539	122 482
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	13 834	5 405	-	-	19 239
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	2 257	8	-	3 641	5 906
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	41 063	43 889	4 487	6 696	96 134
<i>dont Actifs financiers</i>	-	-	-	1 203	1 203
Créances Clients sur opérations de financement	-	-	53 567	(39)	53 527
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	-	-	38 399	-	38 399
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	-	-	15 167	(39)	15 128
Stocks	199 869	636	6 529	-	207 034
Créances Clients et comptes rattachés	47 398	15 290	6 819	(2 825)	66 682
Passifs sectoriels					
Fournisseurs	16 385	6 415	505	955	24 261
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	23 023	225 454	248 478
Autres informations					
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	5 065	10 406	462	1 772	17 705
Investissements non financiers	6 005	18 238	146	4 361	28 751

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 51

Principaux indicateurs par zone géographique

La colonne « Autres » comprend les éléments non affectés aux quatre secteurs géographiques du Groupe ainsi que les éléments intersecteurs.

31 décembre 2010	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Pacifique	Autres	Total
Eléments du compte de résultat						
<i>Produits Activités Ordinaires par zone</i>	197 515	41 412	14 143	24 397	-	277 466
<i>Ventes intersecteurs</i>	24 534	2 137	6	759	-	27 436
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	172 981	39 275	14 136	23 638	-	250 030
Résultat Opérationnel	(42 094)	(2 859)	142	(2 523)	701	(46 633)
Actifs sectoriels						
Actifs immobilisés	197 044	22 776	7 550	765	(98 370)	129 765
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	2 580	14 915	2 944	-	-	20 439
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	5 268	-	12	2	-	5 282
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	94 100	7 818	4 583	716	(4 376)	102 841
<i>dont Actifs financiers</i>	95 096	43	11	47	(93 994)	1 203
Créances Clients sur opérations de financement	12 665	3 070	-	2 899	9 951	28 585
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	8 654	2 704	-	2 098	7 379	20 835
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	4 010	367	-	801	2 572	7 750
Stocks	96 354	19 506	5 257	14 196	(6 088)	129 225
Créances Clients et comptes rattachés	68 180	5 272	5 421	7 679	(18 325)	68 227
Passifs sectoriels						
Fournisseurs	39 370	2 353	200	1 898	(17 805)	26 016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160 786	3 338	28	43	14 308	178 502
Autres informations						
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	18 067	1 037	722	170	(1 052)	18 944
Investissements non financiers	12 158	742	2 754	317	(1 025)	14 946

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 52

31 décembre 2009	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Pacifique	Autres	Total
Eléments du compte de résultat						
<i>Produits Activités Ordinaires par zones</i>	157 092	35 582	11 529	17 251	-	221 455
<i>Ventes intersecteurs</i>	17 193	1 747	38	448	-	19 427
Produits Activités Ordinaires avec des clients externes	139 899	33 835	11 491	16 803	-	202 028
Résultat Opérationnel	(40 691)	(12 559)	2 416	(3 165)	(9 361)	(63 359)
Actifs sectoriels						
Actifs immobilisés	197 724	21 482	5 523	628	(102 875)	122 482
<i>dont Ecartis d'acquisition</i>	2 580	13 834	2 825	-	-	19 239
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	5 890	-	15	1	-	5 906
<i>dont Immobilisations corporelles</i>	90 089	7 594	2 681	520	(4 750)	96 134
<i>dont Actifs financiers</i>	99 166	54	2	106	(98 125)	1 203
Créances Clients sur opérations de financement	43 190	3 929	-	6 408	-	53 527
<i>dont Créances sur opérations de financement à plus d'un an</i>	31 143	2 564	-	4 693	-	38 399
<i>dont Créances sur opérations de financement à moins d'un an</i>	12 048	1 365	-	1 716	-	15 128
Stocks	172 059	26 415	7 392	11 984	(10 816)	207 034
Créances Clients et comptes rattachés	56 470	6 647	6 845	5 783	(9 063)	66 682
Passifs sectoriels						
Fournisseurs	22 453	2 745	1 872	6 255	(9 063)	24 261
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	234 879	11 820	701	1 077	-	248 478
Autres informations						
Charge d'amortissements et perte de valeur de l'exercice	17 022	1 011	737	129	(1 193)	17 705
Investissements non financiers	27 110	476	904	260	-	28 751

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 53

Les notes 41 à 43 détaillent les variations du tableau de flux de trésorerie.

Note 41 **Détail de la variation du besoin en fonds de roulement**

	31/12/2010	31/12/2009
Variations des stocks	73 482	17 396
Variations des dépréciations des stocks	97	15 232
Variations des créances clients	13 014	70 420
Variation de la dépréciation des créances clients	(548)	8 038
Variations des dettes fournisseurs	1 328	(40 585)
Variations des autres dettes et autres créances	(13 000)	1 011
Total	74 373	71 512

Note 42 **Détail de la variation des créances sur opérations de financement**

	31/12/2010	31/12/2009
Variations des créances brutes	1 989	9 249
Variations des dépréciations	4 787	2 227
Variation des créances sur opérations de financement	6 776	11 476

Les opérations de financement des ventes regroupent le crédit bail adossé, la location financement, les engagements de poursuite de loyers et les engagements de pools de risque.

Les transactions assorties d'engagements de pools de risque et d'engagement de poursuite de loyers par le Groupe sont des opérations caractérisées par un parfait adossement des créances et des dettes dont l'évolution parallèle ne génère aucun flux de trésorerie. Les créances et les dettes (de même montant) s'éteignent au fur et à mesure des paiements de loyers par le client à son organisme de financement. Ainsi ces opérations sont neutralisées au niveau du tableau de trésorerie car sans incidence en terme de trésorerie.

La variation des créances liées au crédit bail adossé et à la location financement est présentée comme composante de la trésorerie d'activité ci-dessus. En revanche, la variation de la dette correspondante (strictement adossée à la créance ou résultant d'un financement global depuis que les contrats de crédit-bail adossé ont été rachetés par le biais d'un emprunt syndiqué) est présentée dans les flux de financement.

Sur l'exercice 2010, Haulotte Group a enregistré 5 912 K€ de nouveaux contrats en location financement sur ses filiales de Singapour, d'Amérique du Nord, d'Angleterre et d'Italie.

Note 43 **Composantes de la trésorerie**

	31/12/2010	31/12/2009
Caisses et comptes à vue	34 436	45 835
SICAV monétaires et titres négociables	10	20 010
Trésorerie du bilan	34 446	65 845
Découverts bancaires	(3 657)	(18 225)
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	30 789	47 620

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 54

La juste valeur des instruments financiers ne constituant pas une composante de la trésorerie, la position de trésorerie au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 a été corrigée de cet élément dans le tableau ci-dessus et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

La baisse des découverts bancaires correspond au reclassement des lignes revolving du Groupe comme précisé dans les notes 4d) et 21.

Note 44 Transactions avec les parties liées

Opérations avec les entreprises liées

- La Société Solem S.A.S, est l'actionnaire majoritaire de Haulotte Group S.A., avec 55,93 % du capital social au 31 décembre 2010. Haulotte Group a réalisé avec Solem des produits à hauteur de 30 K€ en 2010 et 30 K€ en 2009, et a été facturé par Solem d'un montant de charge de 542 K€ en 2010 et 932 K€ en 2009.

- SCI Lancelot qui possède des dirigeants communs avec Haulotte Group S.A. ne facture plus au Groupe en 2010 de loyers et accessoires au titre de l'utilisation des locaux d'Epinay qui représentaient une facturation de 474 K€ en 2009.

Sommes allouées aux dirigeants

Les sommes allouées aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à 589 K€ à la charge du Groupe pour l'exercice écoulé, contre 696 K€ en 2009.

Ce montant provient de la refacturation par la société Solem S.A. de la quote part de prestations effectuées pour le Groupe par deux dirigeants. Il comprend les charges engagées par ces dirigeants pour le compte du Groupe.

Conformément au contrat d'assistance administrative générale et commerciale signé par Solem S.A. le prix de revient de la prestation est majoré d'une marge de 10%.

Aucun crédit ni avance n'a été consenti aux membres des organes d'administration et de direction. Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions et indemnités assimilées au bénéfice des dirigeants actuels ou d'anciens dirigeants.

Note 45 Engagements hors bilan

	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de rachat*	9 363	11 215
Part des emprunts inscrits au bilan garantis par des sûretés réelles**	152 031	221 633
Engagements donnés au titre de clauses de retour à meilleure fortune	965	1 020

(*) : Les engagements de rachat correspondent aux garanties de valeur résiduelle consenties par le Groupe dans le cadre de contrats de financement de ses clients

(**) : Nantissement du fonds de commerce d'Haulotte Group S.A. et des titres des sociétés Haulotte UK et Equipro Inc.

Haulotte Group

Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Page 55

La ventilation par échéances des engagements hors bilan du Groupe est la suivante :

	Montant brut	31/12/2010		
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Engagements de rachat	9 363	3 820	5 539	4
Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles	152 031	39 241	112 790	

	Montant brut	31/12/2009		
		à un an au plus	à + d'un an et - de 5 ans	à plus de 5 ans
Engagements de rachat	11 215	1 593	9 622	
Part des emprunts inscrits au bilan garantis au bilan par des sûretés réelles	221 633	221 633		

Note 46 Engagements hors bilan donnés dans le cadre du Droit individuel à la formation

	31/12/2010	31/12/2009
DIF (en heures)	50 299	45 845

Note 47 Effectif moyen du Groupe

	2010	2009
Effectif moyen de l'exercice	1 503	1 613



IV / RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HAULOTTE GROUP SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2010**





PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes
20, rue Garibaldi
69451 LYON

Hoche Audit
Commissaire aux Comptes
35, avenue Victor Hugo
75116 PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires
Haulotte Group SA
L'Homme

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



**Haulotte Group SA**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Page 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 13 de l'annexe qui mentionnent que, suite au non respect des ratios financiers intervenu sur le second semestre 2009, les discussions avec les banques ont abouti à la signature d'un avenant au contrat de crédit syndiqué en juin 2010. Cet avenant fixe les nouvelles conditions applicables à ce crédit jusqu'à son échéance en juillet 2013.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participations, les créances rattachées aux participations, les actions propres et les créances clients sont évalués conformément aux méthodes décrites dans les notes 2.3 et 2.5 de l'annexe aux comptes sociaux. Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue par la société et à apprécier le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.





Haulotte Group SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Page 3

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pas communiqué les informations requises pour les mandataires sociaux non dirigeants.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Paris, le 15 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite

Hoche Audit

Dominique Jutier





HAULOTTE GROUP SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2010





PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux Comptes
20, rue Garibaldi
69451 Lyon

Hoche Audit
Commissaire aux Comptes
35, avenue Victor Hugo
75116 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**
Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires
Haulotte Group SA
L'Horme

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Haulotte Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



**Haulotte Group SA**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Page 2

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2.2 et 21 aux états financiers consolidés qui mentionnent que, suite au non respect des ratios financiers intervenu sur le second semestre 2009, les discussions avec les banques ont abouti à la signature d'un avenant au contrat de crédit syndiqué en juin 2010. Cet avenant fixe les nouvelles conditions applicables à ce crédit jusqu'à son échéance en juillet 2013.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte économique toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité tel que mentionné dans la note 2.2.2. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

La note 2.2.1 aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et options retenues par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 3.1 et 8. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.1 et 8 donnent une information appropriée.

Principes comptables

La note 3.6 relative aux créances clients présente les modes de comptabilisation appliqués aux ventes pour lesquelles Haulotte Group consent des garanties aux organismes financiers afin de favoriser le financement de ses clients. Nos travaux ont consisté à nous assurer que cette note fournit une information appropriée et à vérifier la correcte mise en œuvre des traitements comptables énoncés. A ce titre, nous avons examiné les procédures mises en place par Haulotte Group pour recenser les engagements contractuels concernés, nous avons obtenu des confirmations externes des établissements financiers et avons vérifié sur la base de sondages la correcte traduction comptable de ces opérations.





Haulotte Group SA
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2010
Page 3

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Paris, le 15 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite

Hoche Audit

Dominique Jutier





V / ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait le 29 avril 2011
A L'Homme

Le responsable : Alexandre SAUBOT
Directeur Général Délégué

